



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Exercice 2024

clcl.bzh ·    

Table des matières

1. PREAMBULE 4

2. PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (SPED) 4

2.1	Le territoire desservi	4
2.2	Présentation du « Service Déchets »	6

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES 6

3.1	La collecte des ordures ménagères.....	7
a-	L'organisation	7
b-	Le circuit de traitement	11
c-	Les tonnages collectés sur la CLCL	13
d-	Mouvements de population	14
e-	Comparaison par rapport aux autres collectivités	14
3.2	La collecte sélective des emballages ménagers.....	15
a-	L'organisation	15
b-	Localisation des points d'apport volontaire	18
c-	Les tonnages collectés	19
d-	Évolution des tonnages collectés	19
e-	Comparaison des performances de collecte par rapport aux autres collectivités	25
f-	Bilan de la collecte des ordures ménagères et assimilées	25
g-	Le tri et le recyclage	27
3.3	Les déchèteries	30
a-	L'organisation	30
b-	Les filières de collecte et de traitement	33
c-	Les quantités collectées	33
3.4	Les aires de déchets verts.....	33
a-	Les tonnages collectés	35
b-	Evolutions des tonnages collectés	35
3.5	Le Broyeur à végétaux	36
a.	Prêt du broyeur aux communes	36
b.	Opération « BROyage »	36
c.	Opération « sapin malin »	36
3.6	Le compostage	37
a.	L'étude Biodéchets.....	37
b.	Le compostage individuel	39
c.	Le compostage collectif	41
3.7	Bilan global des déchets collectés	42
3.8	Les professionnels.....	42
a.	L'organisation	42
b.	L'évolution d'adhésion au service	43
3.9	La réduction des déchets : une priorité durable pour notre territoire.....	44
a.	Levier de réduction des déchets : la redevance incitative	44

b.	Animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	44
3.10	Le G4DEC.....	48
4.	LES INDICATEURS FINANCIERS	49
4.1	Le financement du service.....	50
a-	Les tarifs de la RIEOM	50
b-	L'évolution des tarifs des particuliers	52
5.	LE MODE DE REGLEMENT DE LA RIEOM	53
6.	PRODUIT TOTAL DE LA REDEVANCE HORS FACTURATION DES CAMPINGS SUR TERRAINS PRIVES (HORS DEGREVEMENTS, SITUATION AU 16 JUIN 2025)	53
7.	MONTANT DE LA FACTURATION DE LA REDEVANCE DES CAMPINGS SUR TERRAINS PRIVES,	54
7.1	Montant annuel des dépenses et des recettes par service (selon le compte administratif 2024).....	54
a-	La station de transfert des ordures ménagères	54
8.	LA DECHETERIE	55
9.	LES PLATES-FORMES DE DECHETS VERTS	55
10.	LE TRI SELECTIF	56
10.1	Montant annuel comptable des dépenses et des recettes du service déchets	57
a-	L'investissement	57
11.	L'EXPLOITATION	57
11.1	Rémunérations annuelles des principales prestations de service réalisées par des entreprises sous contrat (suivant le compte administratif 2024)	58
11.2	Montant détaillé des principales aides reçues d'Eco-organismes agréés (suivant le compte administratif 2024).....	58
11.3	Montant détaillé des principales ventes de matériaux au titre de la valorisation (selon le compte administratif 2024).....	59
12.	SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DECHETS	60

1. Préambule

Le contenu du présent rapport est fixé par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

2. Présentation du Service Public d'Élimination des déchets (SPED)

2.1 Le territoire desservi

Depuis 1995, la compétence « protection de l'environnement par la collecte sélective, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés » est confiée à la **Communauté de communes**.

Ainsi, le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) assure la collecte, sur le territoire, de ses quatorze communes membres.

La communauté de communes comptait au 1^{er} janvier 2024, 28 251 habitants

Le service collecte les déchets produits par :

- Les ménages,
- Les professionnels conventionnés (les commerces, les entreprises artisanales, industrielles, tertiaires, les campings...)
- Les bâtiments et services publics (13 établissements publics+ 14 communes membres + 1 EPCI),

La CLCL assure le service sur les 14 communes représentées sur la carte ci-dessous :



Figure 1: Carte du territoire de la CLCL

2.2 Présentation du « Service Déchets »

A) Les moyens humains :

Le service est assuré par du personnel territorial permanent :

Effectifs au 31/12/2024	
Responsable de service	1
Responsable d'exploitation	1
Assistante accueil et gestion administrative	1.5
Ambassadrice du tri	1
Agent de collecte (chauffeurs et ripeurs)	11
Agent de maintenance (bacs et colonnes)	1
Gardien de déchèterie	3
TOTAL	19.5

Ce personnel permanent est renforcé ponctuellement (en particulier lors de la saison estivale) par des agents contractuels ou saisonniers.

B) Les moyens matériels

Le service dispose du parc roulant suivant :

Camion Benne chargement arrière de 14 m3	2
Camion Benne chargement arrière de 16 m3	1
Camion Benne évolupac compacteuse de 16 m3 (grue)	3
Benne pour la collecte du verre de 30 m3	1
Fourgon de service type master	1

3. Les indicateurs techniques

Le territoire de la CLCL est découpé en 2 secteurs qui se différencient selon le mode de collecte des déchets :

- Secteurs en porte à porte

Les usagers sont desservis par une collecte en bacs individuels pour les emballages secs (bac jaune) et pour les ordures ménagères (bac gris). Pour les foyers concernés (environ 50 % du territoire), la collecte des bacs gris et jaunes se fait en alternance tous les 15 jours ; c'est-à-dire en « C 0.5 ».

- Secteurs en points d'apport volontaire

Les usagers doivent se rendre aux points d'apport volontaire pour se débarrasser de leurs ordures ménagères et de leurs emballages secs.

Le mode de collecte du verre est l'apport volontaire.

3.1 La collecte des ordures ménagères

a- L'organisation

La collecte est réalisée en régie par 11 agents qui disposent de trois camions-grue et de trois camions-benne, dont quatre sont utilisés toute l'année. Le troisième camion-benne ainsi que le troisième camion-grue sont mis en service lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou en remplacement d'un autre camion.

- **Points d'apport volontaire (PAV)**

La population dispose de 105 colonnes enterrées et semi-enterrées implantées sur les quatorze communes du territoire.



Le tableau ci-dessous indique le positionnement des 105 colonnes :

Commune	Nbre PAV	Localisation des PAV
Goulven	1	Gouerven
Guissény	9	Brendaouez Croas Ar Gall / Curnic / Kerbrézant / local technique / mairie / Nodéven / Penniquin / salle Jean Fily / Seiler – Barrachou
Kerlouan	4	Lanhir / Lanveur / la poste / supermarché Casino
Kernilis	6	Ancienne mairie / atelier communal / Keranna / rue des Abers / salle des sports / terrain de foot
Kernouës	2	Bourg / Kergoff
Lanarvily	1	Parking du cimetière
Le Folgoët	16	Centre E. Leclerc x 2 / Croas Kerzu / Keranna / Kermaria / mairie / moulin du Folgoët / parking Frépel / route de Brest / route de Lanarvily / route de Landivisiau / route de Lannilis / rue de la Paix / rue des Ajoncs d'Or / rue des Hirondelles / rue Lavoisier
Lesneven	30	Ancienne clinique / boulevard Jean Moulin / boulevard Schumann / carrefour rues Leclerc – Saint Esprit / carrefour rues Marne Argoat / champs de bataille / château d'eau / école Argoat / hameau du Chatel / HLM Cleusmeur / HLM Masseron / HLM Parcou / HLM Pen Ar Cosquer / mairie / nord église / parking médiathèque / parking Mesnigoalen / piscine / place Camarthen / place du Pont / RD 125 / rue Alsace Lorraine / rue Colette / rue des Tanneurs / rue Gandhi / rue Masseron / rue Lamennais / rue Per Jakez Hélias / salle Jo Vérine / supermarché Casino / Ty Rus
Ploudaniel	15	Cité de Freland / clos de Kermahellan / Lesgall / Penfrat / place Saint Yves / Poulourou / Park Hir / hameau des 4 vents / rue Aimé Talec / rue de Kerjoly / rue de la Villemarque / rue des Châtaigners / rue du Sabotier / San Kouroun / square d'Alsace
Plouider	5	La Gare / parking de l'école / Pen Ar Valy / pont du Chatel / rue de Lesneven
Plounéour – Brignogan – Plages	8	Bourg (parking rue Naot Hir) x 3 / Camping de la Côte des Légendes → Brignogan – Plages Kerurus / place Saint Pierre / salle des sports / stade de Kervillo → Plounéour – Trez
Saint – Frégant	2	Bourg / Kergoff
Saint – Méen	3	Place des Vosges / RD 74 / salle multifonctions
Trégarantec	2	Mairie / salle communale

Tous les foyers disposent d'une carte permettant l'ouverture des tambours.



La collecte de ces colonnes est réalisée du lundi au samedi, par les camions-grue.

Les tournées quotidiennes sont établies en fonction du taux de remplissage de chaque colonne.

Sur présentation de justificatifs, la communauté de communes peut exceptionnellement attribuer des bacs individuels aux personnes rencontrant des difficultés à se déplacer jusqu'aux colonnes.

Une demande de confirmation pour l'attribution de ces bacs dits dérogatoires est faite chaque année auprès des communes.

Au 31 décembre 2024, il y avait 78 bacs dérogatoires attribués sur le territoire de la CLCL.

- **Bacs individuels**

Les usagers, dont l'habitation se trouve dans le secteur desservi par la collecte en porte à porte, sont obligatoirement dotés en bac individuel. Le volume du bac (120 litres, 240 litres ou 360 litres) est laissé au choix de l'utilisateur.

Ces bacs identifiés sont collectés du lundi au vendredi, de 5h00 à 13h00, par les camions-benne selon 14 circuits de collecte.

Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des emballages (bac jaune) selon le calendrier suivant :



2024

CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/23

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte.
Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Goulven
JEUDI

Guissény
VENDREDI

Kerlouan
VENDREDI (secteur 1)
VENDREDI (secteur 2)

Kernilis
VENDREDI

Kernouës
MARDI

Lanarvily
LUNDI

Le Folgoët
MARDI

Lesneven
LUNDI

Ploudaniel
LUNDI (secteur 1)
LUNDI (secteur 2)

Plouider
JEUDI

Plouñéour-Brignogan-Plages
MARDI (Plouñéour-Trez)
MARDI (Brignogan-Plages)

Saint-Frégant
MARDI

Saint-Méen
JEUDI

Trégarantec
JEUDI

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 L Jour de l'an*	1 J	1 V	1 L L. Pâques*	1 Me F. Travail*	1 S
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J 18	2 D
3 Me	3 S	3 D	3 Me	3 V	3 L
4 J	4 D	4 L	4 J 14	4 S	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 Me
6 S	6 M	6 Me	6 S	6 L 19	6 J 23
7 D	7 Me	7 J 10	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 V	8 L	8 Me Vic. 1945*	8 S
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J 1. Ascension*	9 D
10 Me	10 S	10 D	10 Me	10 V	10 L
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V 15	12 D	12 Me
13 S	13 M	13 Me	13 S	13 L	13 J 24
14 D	14 Me	14 J 11	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 V	15 L	15 Me	15 S
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J 20	16 D
17 Me	17 S	17 D	17 Me	17 V	17 L
18 J	18 D	18 L	18 J 16	18 S	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 Me
20 S	20 M	20 Me	20 S	20 L L. Pentecôte*	20 J 25
21 D	21 Me	21 J 12	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 V	22 L	22 Me	22 S
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J 21	23 D
24 Me	24 S	24 D	24 Me	24 V	24 L
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V 17	26 D	26 Me
27 S	27 M	27 Me	27 S	27 L	27 J 26
28 D	28 Me	28 J 13	28 D	28 Me	28 V
29 L	29 J	29 V	29 L	29 D	29 S
30 M	30 D	30 S	30 M	30 J 22	30 D
31 Me	31 L	31 D		31 V	

EMBALLAGES RECYCLABLES

Goulven
MERCREDI

Guissény
MERCREDI

Kerlouan
MERCREDI

Kernilis
VENDREDI

Kernouës
VENDREDI

Lanarvily
JEUDI

Le Folgoët
LUNDI

Lesneven
MARDI

Ploudaniel
MERCREDI

Plouider
MERCREDI

Plouñéour-Brignogan-Plages
JEUDI

Saint-Frégant
LUNDI

Saint-Méen
JEUDI

Trégarantec
JEUDI

 Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Menezeg

RENSEIGNEMENTS & FACTURATION
 Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)
 02 98 21 87 88 • déchets@clcl.bzh

 *Jours fériés : Les collectes sont assurées les jours fériés, hormis le 25 décembre et le 1^{er} janvier de chaque année.



2024

CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/23

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte.
Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Goulven
JEUDI

Guissény
VENDREDI

Kerlouan
VENDREDI (secteur 1)
VENDREDI (secteur 2)

Kernilis
VENDREDI

Kernouës
MARDI

Lanarvily
LUNDI

Le Folgoët
MARDI

Lesneven
LUNDI

Ploudaniel
LUNDI (secteur 1)
LUNDI (secteur 2)

Plouider
JEUDI

Plouñéour-Brignogan-Plages
MARDI (Plouñéour-Trez)
MARDI (Brignogan-Plages)

Saint-Frégant
MARDI

Saint-Méen
JEUDI

Trégarantec
JEUDI

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J 31	1 D	1 M	1 V Toussaint	1 D
2 M	2 V	2 L	2 Me	2 S	2 L
3 Me	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 Me	4 V	4 L	4 Me
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 Me	6 V
7 D	7 Me	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J 32	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 Me	9 S	9 L
10 Me	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 Me	11 V	11 L Armistice 1918*	11 Me
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 Me	13 V
14 D F. Nationale*	14 Me	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 Me	16 S	16 L
17 Me	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 Me	18 V	18 L	18 Me
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 Me	20 V
21 D	21 Me	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 Me	23 S	23 L
24 Me	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 Me	25 V	25 L	25 Me Noël*
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 Me	27 V
28 D	28 Me	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 Me	30 S	30 L
31 Me	31 S		31 J		31 M 01

EMBALLAGES RECYCLABLES

Goulven
MERCREDI

Guissény
MERCREDI

Kerlouan
MERCREDI

Kernilis
VENDREDI

Kernouës
VENDREDI

Lanarvily
JEUDI

Le Folgoët
LUNDI

Lesneven
MARDI

Ploudaniel
MERCREDI

Plouider
MERCREDI

Plouñéour-Brignogan-Plages
JEUDI

Saint-Frégant
LUNDI

Saint-Méen
JEUDI

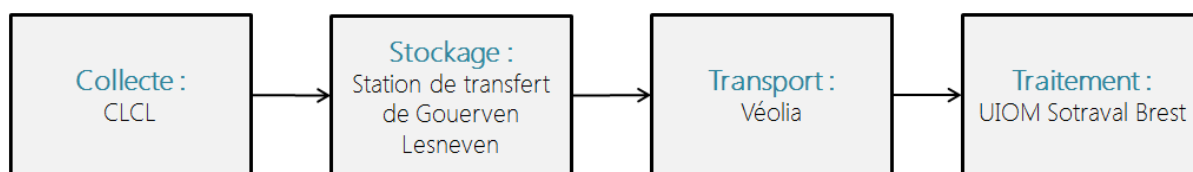
Trégarantec
JEUDI

 Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Menezeg

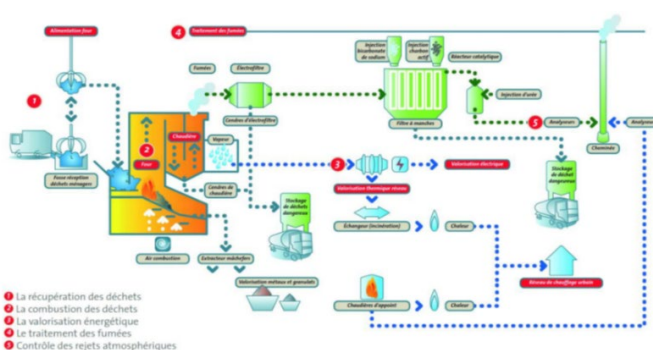
RENSEIGNEMENTS & FACTURATION
 Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)
 02 98 21 87 88 • déchets@clcl.bzh

 *Jours fériés : Les collectes sont assurées les jours fériés, hormis le 25 décembre et le 1^{er} janvier de chaque année.

b- Le circuit de traitement



La totalité des ordures ménagères est incinérée à l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) située au SPERNOT à Brest.



Descriptif succinct de l'installation :

Cette usine a une capacité réglementaire de 157 680 tonnes et permet une valorisation énergétique en cogénération. Les 2 fours d'incinération fonctionnent 24h/24 et 7 jours par semaine, avec pour chacun un arrêt technique annuel d'environ 3 semaines. Ceci conduit à un nombre d'heures de fonctionnement annuel de 8000 heures/an/four en moyenne soit encore une disponibilité de 90 %.

Les données actuelles conduisent à estimer la capacité de fonctionnement de l'usine à environ 128 000 tonnes/an, correspondant à 8 tonnes de déchets/heure de fonctionnement par four et à 91 % de disponibilité de l'installation et un PCI moyen de 2 200 kcal/kg.

L'énergie dégagée lors de la combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau et haute pression pour produire de l'électricité grâce à un turbo-alternateur d'une part et pour alimenter un réseau de chaleur d'autre part.

Le bilan énergétique estimatif est le suivant :

Récupération d'énergie par les chaudières : 250 000 MWh/an

Valorisation de chaleur : 130 000 MWh/an dont 15 000 MWh/an estimés consommés pour le chauffage et l'air de combustion et de la bache alimentaire ainsi que le chauffage des bureaux.

Valorisation électrique : 24 000 MWh/an dont 11 000 MWh/an autoconsommés. La vente d'électricité au réseau EDF couvre l'équivalent de besoins en éclairage d'environ 30 000 logements. La vente de chaleur au réseau de chauffage urbain de Brest couvre l'équivalent des besoins de chauffage de 30 000 logements.

L'incinération permet également une valorisation matière. Les mâchefers sont les résidus récupérés à la sortie des fours. Un électroaimant permet d'en extraire de l'acier. Cet acier est alors livré à la société Prefernord avant d'être refondu dans des aciéries.

Les mâchefers déferrailés sont envoyés dans un centre de maturation où un traitement complémentaire permet notamment d'en extraire l'aluminium et d'obtenir un matériau réutilisable dans les activités du bâtiment ou de la voirie.

L'UVED est gérée par une Société Publique Locale, la SOTRAVAL avec laquelle la CLCL a un contrat dit de quasi-régie.

Les performances techniques de 2024 sont les suivantes :

	Données année 2024
Disponibilité des fours	94.16%
Evolution du PCI en Kwh/t	2547
Capacité thermique du four Kcal	269367810
Evolution du PCI en Kcal/kg	2190
Tonnage collecté Uved	129148
Taux de couverture Uved	122999
Tonnage dévoyé	95.24%
Capacité horaire en T/H	7.44
Performance chaudières	113.63%
Débit vapeur	24.43
Vente chaleur au réseau	134222
Disponibilité GTA	70.90%
Production électrique Mwh	16885
Performance énergétique TGAP	76.15%
Rendement énergétique R1	78.73%
Tonnage de cendres	1886
Tonnage de Refioms	1386
Tonnage de mâchefers Sotraval	24038

Nature des déchets incinérés à l'UVED en 2024 :

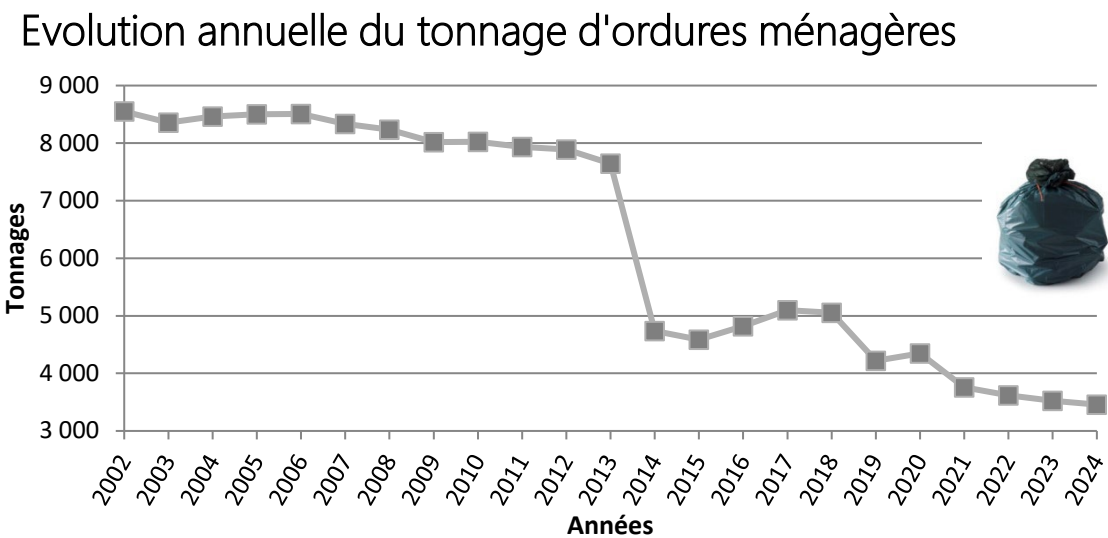
	SEM	SPL	TOTAL
Déchets ménagers		95 711	95 711
Assimilés	15 864		15 864
Dasri	1 317		1 317
Refus de Tri CS	1 162	6 872	8 034
Autres incinérables	1 561	6 454	6 454
TOTAL	19 904	109 037	128 941
Imbrulés			207
			129 148

Origine des apports de déchets ménagers à l'UVED :

A fin décembre	2020	2021	2022	2023	2024
Brest Métropole	46 344	45 579	43 956	42 493	41 953.
Morlaix communauté	15 537	15 106	14 604	14 072	13 414
Communauté de communes du Pays d'Iroise	10 496	10 449	10 220	9 980	9 682
Communauté de communes du Pays des Abers	8 058	8 107	7 732	7 560	6 569
Communauté Lesneven Côte des Légendes	4 344	3 760	3 621	3 523	3 458
Haut Léon Communauté	8 461	8 370	8 302	8 084	7 702
Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas	8 698	8 503	8 301	8 110	7 850.87
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	8 151	5 719	5 405	5 118	5 083
TOTAL	108 089	105 592	102 141	98 940	95 711

c- Les tonnages collectés sur la CLCL

	Tonnages			
	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Ordures ménagères	3621	3523	3458	-2%



La forte chute des tonnages en 2014 correspond à l'annonce de la mise en place de la redevance incitative.

Ce mode de facturation est effectif depuis 2019.

La chute du tonnage se poursuit avec toutefois une anomalie en 2020 suite à la fermeture du centre de tri durant le confinement sanitaire covid 19.

d- Mouvements de population

	Particuliers			
	Arrivées	Départs	Changements d'adresse	Décès
2021	900	505	301	89
2022	904	471	254	61
2023	880	482	203	19
2024	723	439	205	4
Variation 23/24	-18%	-9%	1%	-79%

Quand une habitation est vacante, il est nécessaire de justifier une consommation annuelle d'eau inférieure ou égale à 1 m³ et une consommation d'électricité annuelle inférieure ou égale à 10 kwh pour pouvoir clôturer le compte.

Cette condition a été modifiée en juillet 2024. A présent, il faut justifier une consommation annuelle d'eau inférieure ou égale à 5 m³ pour la clôture du compte. Il n'est plus demandé de justificatifs concernant la consommation d'électricité.

e- Comparaison par rapport aux autres collectivités

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant en 2024

	Ordures ménagères				
	(KG/Hab)				
	2020	2021	2022	2023	2024
CLCL	145.85	137	129	125	123
CCPCAM	149	149	149	147	139
CAPLD	171	165	162	156	148
CCPA	186	188	186	174	152
CCPI	192.8	189	185	181	176

La population prise pour référence est la population DGF soit 28 251 habitants pour la CLCL.

Ratio CLCL Kg/hab	Ratio moyen de la Bretagne 2023 en kg/hab (source OEB)	Ecart
123	178	44.70 %

Sur le territoire de la CLCL, la production d'ordures ménagères est nettement inférieure à celle des ECPI voisins et à la moyenne régionale.

A noter que la CCPCAM applique également la redevance incitative.

3.2 La collecte sélective des emballages ménagers

a- L'organisation

Le tri sélectif des déchets ménagers est en place depuis 2000.

Comme pour les ordures ménagères, la collecte des emballages secs est réalisée en régie par les 11 agents du service qui disposent des mêmes véhicules affectés à la collecte des ordures ménagères.

Depuis mars 2019, des tournées de collecte de bacs jaunes individuels pour les emballages secs sont mises en place. Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des ordures ménagères (bacs gris).

Comme pour les bacs gris, dès lors que l'habitation se situe dans le secteur de la collecte en porte à porte, cette dotation est obligatoire. Environ 5 000 bacs ont ainsi été attribués. Une carte des secteurs est disponible sur le site de la CLCL.

La collecte du verre est confiée à un prestataire. Le vidage des colonnes se fait une fois par semaine selon le taux de remplissage.

- Bacs individuels

Les usagers, dont l'habitation se trouve dans le secteur desservi par la collecte en porte à porte, sont obligatoirement dotés en bac individuel. Les usagers ont le choix entre un bac de 240 L et un bac de 360 L.



Depuis 2020, la CLCL met à la disposition des usagers des élastiques pour maintenir le couvercle du bac fermé si celui-ci se renverse par grand vent.



Ces bacs sont collectés du lundi au vendredi, de 5h00 à 13h00, par les deux camions-benne selon 9 circuits de collecte.

Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des ordures ménagères (bac gris) selon un calendrier suivant :

2024

CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/23

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte.
Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Goulven JEUDI

Guissény VENDREDI

Kerlouan VENDREDI (secteur 1)
VENDREDI (secteur 2)

Kernilis VENDREDI

Kernouës MARDI

Lanarvily LUNDI

Le Folgoët MARDI

Lesneven LUNDI

Ploudaniel LUNDI (secteur 1)
LUNDI (secteur 2)

Plouider JEUDI

Plounéour-Brignogan-Plages MARDI (Plounéour-Trez)
MARDI (Brignogan-Plages)

Saint-Frégant MARDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 L Jour de l'an*	1 J	1 V	1 L L. Pâques*	1 Me F. Travail*	1 S
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D
3 Me	3 S	3 D	3 Me	3 V	3 L
4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 Me
6 S	6 Me	6 Me	6 S	6 L	6 J
7 D	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V
8 L	8 V	8 V	8 L	8 Me Vic. 1945*	8 S
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J J. Ascension*	9 D
10 Me	10 S	10 D	10 Me	10 V	10 L
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 Me
13 S	13 M	13 Me	13 S	13 L	13 J
14 D	14 Me	14 J	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 V	15 L	15 Me	15 S
16 M	16 V	16 S	16 M	16 D	16 D
17 Me	17 S	17 D	17 Me	17 V	17 L
18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 Me
20 S	20 M	20 Me	20 S	20 L L. Pentecôte*	20 J
21 D	21 Me	21 J	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 V	22 L	22 Me	22 S
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24 Me	24 S	24 D	24 Me	24 V	24 L
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 Me
27 S	27 M	27 Me	27 S	27 L	27 J
28 D	28 Me	28 J	28 D	28 M	28 V
29 L	29 J	29 V	29 L	29 Me	29 S
30 M		30 S	30 M	30 D	30 D
31 Me		31 D		31 V	

EMBALLAGES RECYCLABLES

Goulven MERCREDI

Guissény MERCREDI

Kerlouan MERCREDI

Kernilis VENDREDI

Kernouës VENDREDI

Lanarvily JEUDI

Le Folgoët LUNDI

Lesneven MARDI

Ploudaniel MERCREDI

Plouider MERCREDI

Plounéour-Brignogan-Plages JEUDI

Saint-Frégant LUNDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kernewekh Lesneven Aud ar Plegenned

RENSEIGNEMENTS & FACTURATION
 Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)
 02 98 21 87 88 - déchets@clcl.bzh

*Jours fériés : Les collectes sont assurées les jours fériés, hormis le 25 décembre et le 1^{er} janvier de chaque année.

2024

CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/12/23

Les bacs doivent être déposés aux points de regroupement la veille de leur collecte.
Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Goulven JEUDI

Guissény VENDREDI

Kerlouan VENDREDI (secteur 1)
VENDREDI (secteur 2)

Kernilis VENDREDI

Kernouës MARDI

Lanarvily LUNDI

Le Folgoët MARDI

Lesneven LUNDI

Ploudaniel LUNDI (secteur 1)
LUNDI (secteur 2)

Plouider JEUDI

Plounéour-Brignogan-Plages MARDI (Plounéour-Trez)
MARDI (Brignogan-Plages)

Saint-Frégant MARDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V Toussaint	1 D
2 M	2 V	2 L	2 Me	2 S	2 L
3 Me	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 Me	4 V	4 L	4 Me
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 Me	6 V
7 D	7 J	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 V	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 S	9 L	9 Me	9 S	9 L
10 Me	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 Me	11 V	11 L Armistice 1918*	11 Me
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 Me	13 V
14 D	14 Me	14 S	14 L	14 V	14 S
15 L	15 J Assomption*	15 D	15 M	15 D	15 D
16 M	16 V	16 L	16 Me	16 S	16 L
17 Me	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 Me	18 V	18 L	18 Me
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 Me	20 V
21 D	21 Me	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 Me	23 S	23 L
24 Me	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 Me	25 V	25 L	25 Me Noël*
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 Me	27 V
28 D	28 Me	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 Me	30 S	30 L
31 Me	31 S		31 J		31 M

EMBALLAGES RECYCLABLES

Goulven MERCREDI

Guissény MERCREDI

Kerlouan MERCREDI

Kernilis VENDREDI

Kernouës VENDREDI

Lanarvily JEUDI

Le Folgoët LUNDI

Lesneven MARDI

Ploudaniel MERCREDI

Plouider MERCREDI

Plounéour-Brignogan-Plages JEUDI

Saint-Frégant LUNDI

Saint-Méen JEUDI

Trégarantec JEUDI

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kernewekh Lesneven Aud ar Plegenned

RENSEIGNEMENTS & FACTURATION
 Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)
 02 98 21 87 88 - déchets@clcl.bzh

*Jours fériés : Les collectes sont assurées les jours fériés, hormis le 25 décembre et le 1^{er} janvier de chaque année.

- **Points d'apport volontaire (PAV)**

Les points d'apport volontaire sont accessibles à l'ensemble des usagers de la CLCL.

A chacun de ces points, la population dispose :

- D'une **colonne à repère jaune pour les emballages secs** pour la collecte des bouteilles et flacons plastiques, boîtes et conserves métalliques, barquettes en aluminium, briques alimentaires, aérosols vides, bidons métalliques, journaux, prospectus, magazines, boîtes et suremballages en cartonnage ;

Et depuis le 1^{er} juillet 2020, suite au passage en extension de consignes de tri, tous les autres emballages dont : pots de yaourts ou de crème, barquettes de beurre ou de viande, films plastiques, enveloppes de protection plastique (blisters) et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou tubes de dentifrice...

Sur le territoire, il y a 132 colonnes pour les emballages secs : 46 aériennes, 74 semi-enterrées et 12 enterrées.

- D'une **colonne à repère vert pour le verre** pour la collecte des bouteilles, bocaux et pots en verre...

Sur le territoire, il y a 114 colonnes pour le verre : 42 aériennes, 60 semi-enterrées et 12 enterrées.



Ces colonnes sont en accès libre, contrairement à celles destinées à la collecte des ordures ménagères pour lesquelles il faut disposer d'une carte pour les ouvrir.

b- Localisation des points d'apport volontaire

Commune	Nbre PAV	Localisation des PAV
Goulven	1	Gouerven
Guissény	6	Local technique / parking mairie / Nodéven / Curnic / salle Jean Fily / Brendaouez Croas Ar Gall

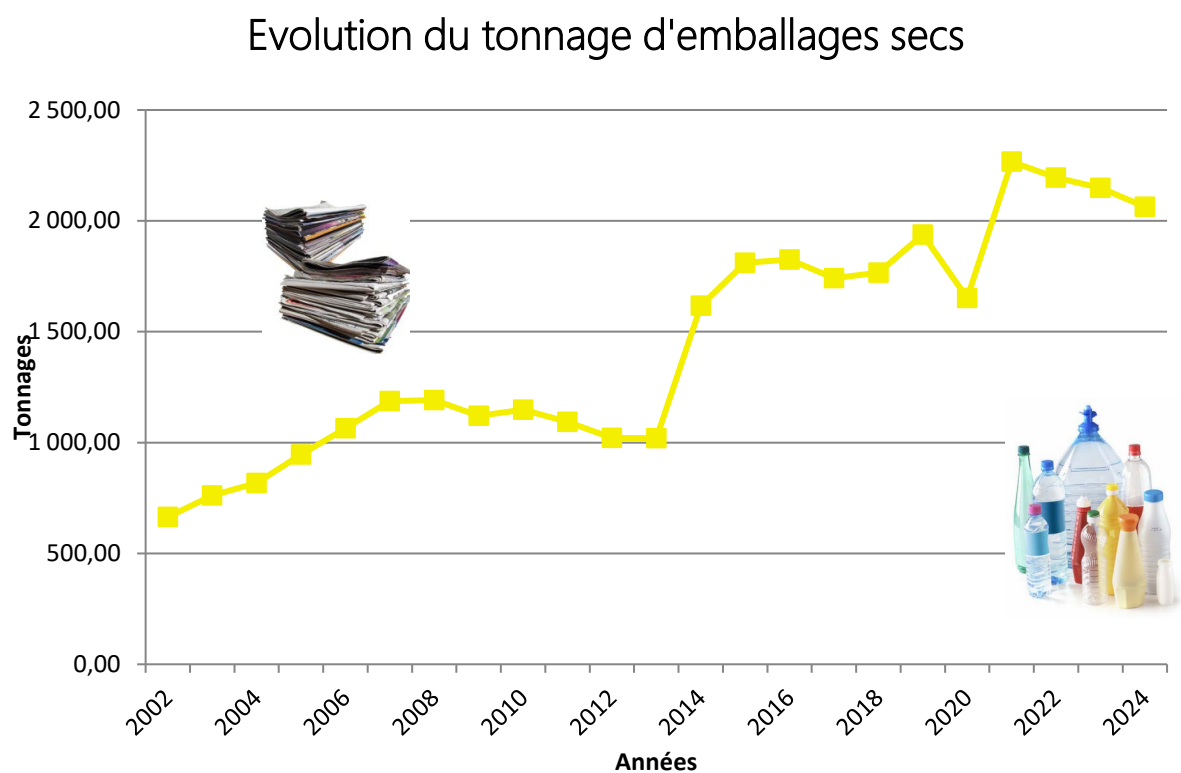
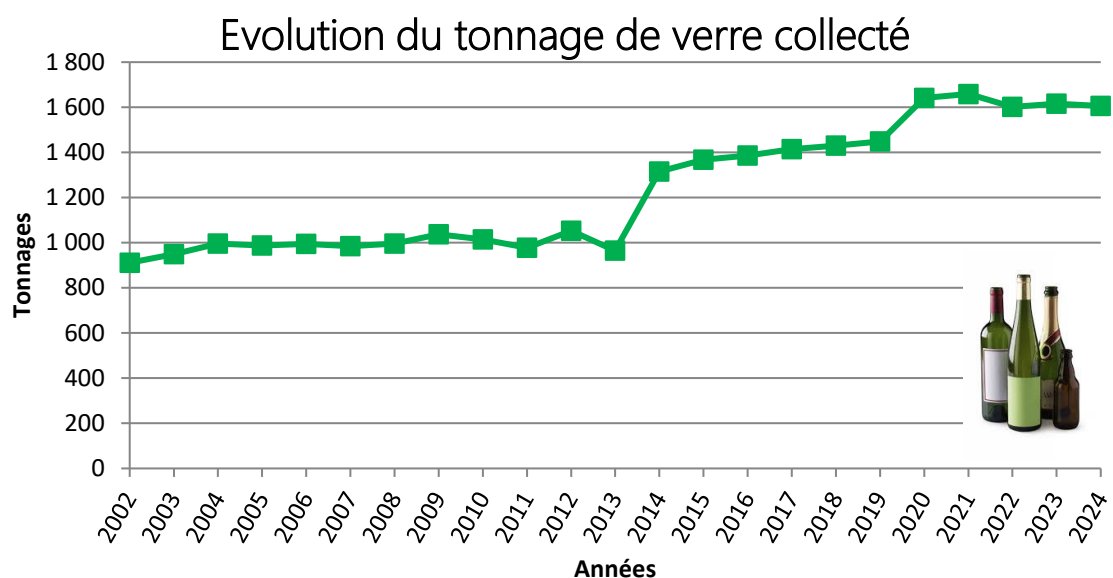
Kerlouan	10	Lanhir / parking du supermarché Casino / Lanveur / rue Saint Brévalaire (la poste) / Neiz Vran (uniquement le verre) / Crémiau (uniquement le verre) / camping du Bendin / Karreck Hir / Rudoloc / salle des sports
Kernilis	2	Terrain de foot / salle des sports
Kernouës	2	Place arrière de la mairie / Kergoff
Lanarvily	2	Croas ar l'Here / Parking cimetière
Le Folgoët	7	Route de Landivisiau / centre E. Leclerc x 2 / parking Frépel / Kermaria / route de Brest / rue Lavoisier / salle des sports
Lesneven	17	Parking de Mesnigoalen / piscine / salle Jo Vérine / château d'eau / champ de bataille / parking école Argoat / Ty Rus / place de Camarthen / parking du supermarché Casino / place du Pont / boulevard Schumann / rue Masseron / déchèterie / HLM Pen Ar Cosquer / rue Leclerc St Esprit / place des 3 Piliers / HLM du Parcou
Ploudaniel	12	Place Saint Yves / parking de la mairie / San Kouroun / square d'Alsace / rue Aimé Le Talec / hameau des 4 vents / Lesgall / Poullouroux / rue des Châtaigniers / rue Hersant Villemarqué / Penfrat / Mescoden
Plouider	4	La Gare / Pont du Châtel / rue de Lesneven / Dourmap
Plounéour Brignogan Plages	7	Bourg (parking rue Naot Hir) / camping de la côte des légendes / camping du phare (en été) → Brignogan Plages Salle des sports / entrée du camping de Kerurus / place Saint Pierre / La Gare → Plounéour – Trez
Saint-Frégant	2	Parking église / Kergoff
Saint-Méen	3	Place des Vosges / Prat Guen / salle communale
Trégarantec	2	Salle polyvalente / mairie

Comme pour les ordures ménagères, la collecte de ces colonnes est réalisée en fonction du taux de remplissage, du lundi au samedi, par les camions-grue.

c- Les tonnages collectés

	Tonnages collectés				Variation 2023/24
	2021	2022	2023	2024	
Verre	1 659	1 601	1 616	1 606	-0,6%
Emballages secs	2 267	2 195	2 149	2 063	-4,0%
Cartons	268	287	294	269	-8,3%
TOTAL	4 194	4 083	4 058	3 938	-3,0%

d- Évolution des tonnages collectés



La répartition des apports est la suivante :

- 68 % en apport volontaire
- 32 % en porte à porte

Cette répartition a augmenté de 1 % pour la collecte en porte à porte et donc baissé de 1 % pour la collecte en apport volontaire.

36 caractérisations (=prélèvement d'échantillons) sont effectuées toute l'année sur les chargements apportés en centre de tri ; soit 18 pour le flux d'apport volontaire collecté en grue et 18 pour le flux porte à porte collecté en BOM.

Ces caractérisations permettent de déterminer pour notre gisement la proportion de chaque matériau recyclable (aluminium, acier, papier, plastique...) et la proportion de matériaux non recyclables encore appelés refus de tri.

Comment se passe une caractérisation ?

- L'arrivée du camion au centre de tri : Les déchets sont acheminés à chaque fin de collecte au centre de Tri TRIGLAZ de Plouédern. Leur contenu est déversé dans la fosse depuis le quai de déchargement
 - Un échantillon est prélevé par une chargeuse et déversé dans 2 bacs différents
 - Un des bacs est amené en salle de caractérisation et déversé sur le tapis de tri manuel
 - Pour être valable l'échantillon doit être d'au moins 35 kg, dans le cas contraire le second bac sera trié à la suite de la même façon
 - Un agent de Triglaz, accompagné la plupart du temps par l'ambassadrice du tri de la CLCL, trie intégralement les déchets selon leur matière dans des bacs spécifiques :
 - o Papier, journaux, magazines
 - o Cartons, cartonnettes
 - o Acier
 - o Aluminium
 - o Petit aluminium
 - o PE PP
 - o PET clair
 - o TETRA
 - o Flux dev
 - o Films
 - o Refus de consignes
 - o Refus de tri
 - Ces 10 catégories sont pesées afin d'établir le pourcentage de ces déchets de la CLCL dans le volume total de déchets livrés à Triglaz. Ces pesées permettent aussi de déterminer la qualité du tri.
- Les résultats de la caractérisation sont consignés dans un tableau.

Résultats des 36 caractérisations pour la CLCL en 2024 :

- ✚ Résultats des 18 caractérisations en PAV, (Point d'Apport Volontaire) : + 20 % de refus par rapport à 2023, +1% par rapport à 2022.

Date De Livraison	Secteur en point d'apport volontaire	Refus vrai	Refus consignes	Refus total
Mardi 09 janvier 2024	Tournée du MARDI	27,09%	4,47%	31,56%
Mardi 23 janvier 2024	Tournée du MARDI	38,40%	2,34%	40,74%
Jeudi 08 février 2024	Tournée du JEUDI	33,64%	5,54%	39,18%
Jeudi 13 février 2024	Tournée du JEUDI	31,63%	3,40%	35,03%
Mardi 05 mars 2024	Tournée du Mardi	30,02%	3,54%	33,56%
Mercredi 06 mars 2024	Tournée du MERCREDI	50,74%	2,86%	53,60%
Mardi 26 mars 2024	Tournée du MARDI	44,92%	2,71%	47,63%
Vendredi 05 avril 2024	Tournée du VENDREDI	18,17%	2,96%	21,13%
Jeudi 2 mai 2024	Tournée du JEUDI	27,41%	2,84%	30,25%
Jeudi 30 mai 2024	Tournée du JEUDI	23,78%	4,33%	28,11%
Mercredi 12 juin 2024	Tournée du MERCREDI	40,73%	2,95%	43,68%
Vendredi 19 juillet 2024	Tournée du VENDREDI	27,62%	2,35%	29,97%
Vendredi 09 août 2024	Tournée du VENDREDI	31,19%	3,28%	34,47%
Mercredi 18 septembre 2024	Tournée du MERCREDI	39,67%	2,01%	41,68%
Jeudi 10 octobre 2024	Tournée du JEUDI	19,27%	4,15%	23,42%
Mercredi 13 novembre 2024	Tournée du MERCREDI	30,16%	2,78%	32,94%
Vendredi 22 novembre 2024	Tournée du VENDREDI	33,17%	2,77%	35,94%
Jeudi 05 décembre 2024	Tournée du JEUDI	40,36%	2,16%	42,52%
% de refus moyen		32,67%	3,19%	35,86%

« Refus vrai » : erreur de tri (autre qu'emballages ou papier)

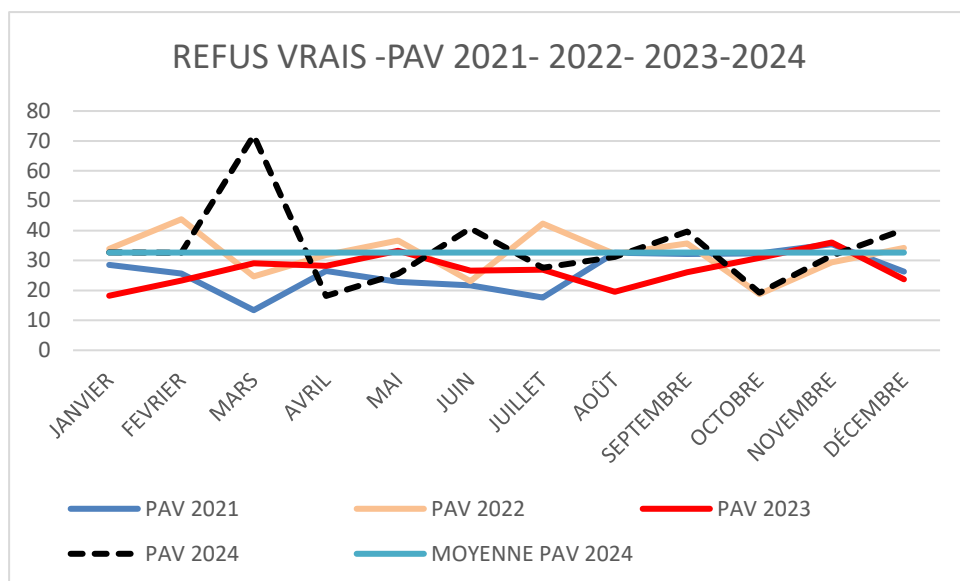
« Refus de consignes » : emballages non recyclables à ce jour mais acceptés dans les consignes de tri en emballages ménagers

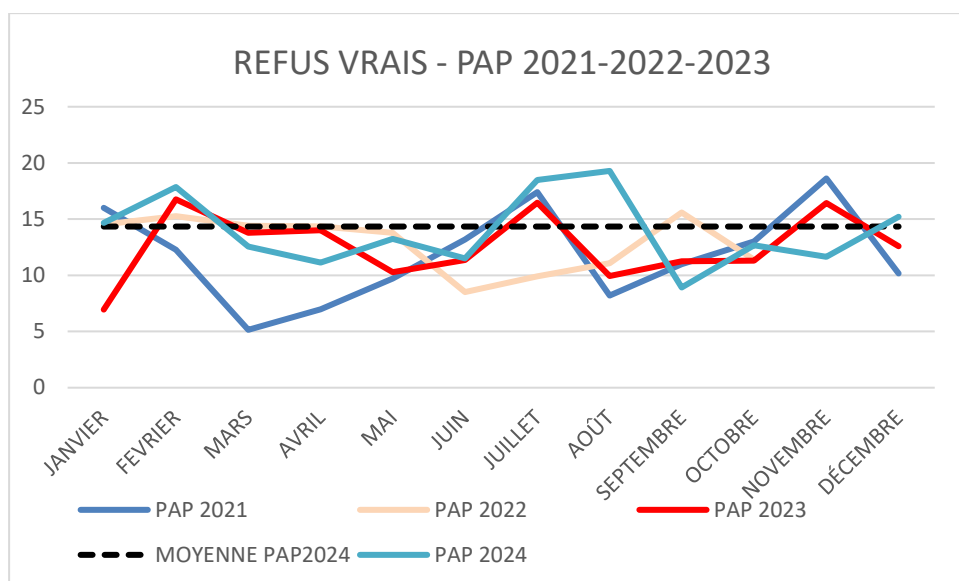
- ✚ Résultats des 18 caractérisations en PAP (Porte à Porte) : + 11 % de refus par rapport à 2023, +9 % par rapport à 2022.

Date de livraison	Secteur en porte à porte	Refus	Refus consignes	Refus total
MERCREDI 24 JANVIER	Ploudaniel	14,68%	4,54%	19,22%
LUNDI 05 FEVRIER	Le Folgoët - Saint-Fregant	17,81%	4,23%	22,04%
MERCREDI 27 MARS	Plouider - Goulven - Pont du Châtel	12,56%	3,75%	16,31%

VENDREDI 05 AVRIL	Kernilis - Kernoües	11,13%	4,13%	15,26%
JEUDI 2 MAI	Plounéour-Brignogan-Plages	13,62%	4,60%	18,22%
MERCREDI 29 MAI	Guissény	12,87%	3,90%	16,77%
MARDI 11 JUIN	Lesneven (pro)	11,50%	2,34%	13,84%
JEUDI 18 JUILLET	Lanarvily - Trégarantec - Saint-Méen	12,99%	5,43%	18,42%
MERCREDI 31 JUILLET	Kerlouan	24,00%	3,71%	27,71%
VENDREDI 09 AOÛT	Kernilis - Kernoües	19,29%	4,18%	23,47%
JEUDI 19 SEPTEMBRE	Plounéour-Brignogan-Plages	8,92%	2,87%	11,79%
MERCREDI 02 OCTOBRE	Ploudaniel	15,66%	3,91%	19,57%
MERCREDI 9 OCTOBRE	Kerlouan	12,67%	4,17%	16,84%
MERCREDI 16 OCTOBRE	Guissény	16,58%	2,84%	19,42%
MARDI 12 NOVEMBRE	Lesneven (pro)	14,07%	2,99%	17,06%
LUNDI 25 NOVEMBRE	Le Folgoët - Saint-Fregant	9,26%	4,47%	13,73%
MERCREDI 4 DECEMBRE	Plouider - Goulven - Pont du Châtel	10,96%	4,84%	15,80%
JEUDI 19 DECEMBRE	Lanarvily - Trégarantec - Saint-Méen	19,47%	3,45%	22,92%
% de refus moyen		14,34%	3,91%	18,24%

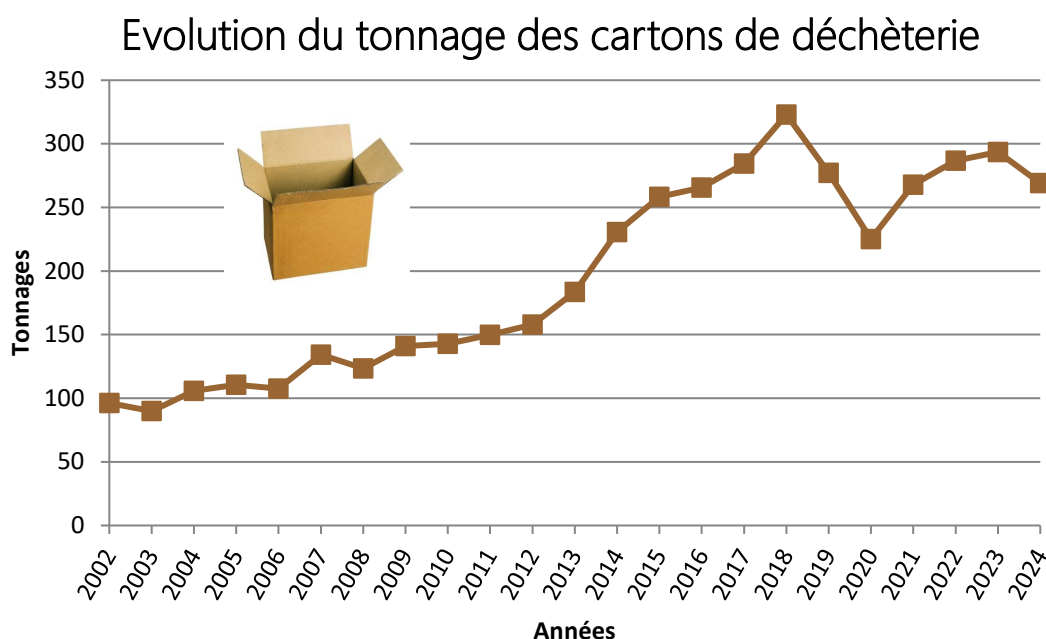
Après une baisse en 2023 on revient au même niveau de taux de refus de 2022





Ces résultats sont très élevés et pénalisent financièrement le budget du service déchets. En effet, ces refus de tri signifient le versement à Sotraval d'une pénalité de 155 220 € TTC en 2024. En volume, cela représente près de 700 tonnes de déchets qui ont été refusés par le centre de tri et redirigés vers l'incinérateur. Soit 34 % du total des déchets d'emballages recyclables collectés sur l'année.

En 2023 la pénalité versée à Sotraval était de 137 521 € TTC (selon CA 2023) et de 167 000 € TTC en 2022 (selon CA).



Depuis la distribution des bacs jaunes individuels en 2018, le tonnage de cartons collectés en déchèterie baisse.

Le service déchets mène continuellement un travail de communication notamment auprès des professionnels afin de rappeler que le carton est à déposer en déchèterie.

e- Comparaison des performances de collecte par rapport aux autres collectivités

	Performance en Kg/hab 2024			Taux de refus
	Carton	Verre	Emballages secs	
CLCL	9.52	56.85	73.03	34 %
CCPCAM	8.50	65 64	57	15.50 %
CAPLD		43	57 (collecté)	20.9 %
CCPI	7	49.7	54.3	21 %
CCPA	8.3	55.3	62	24 %
Région Bretagne 2023 (Source OEB)	12	50	59	22 %

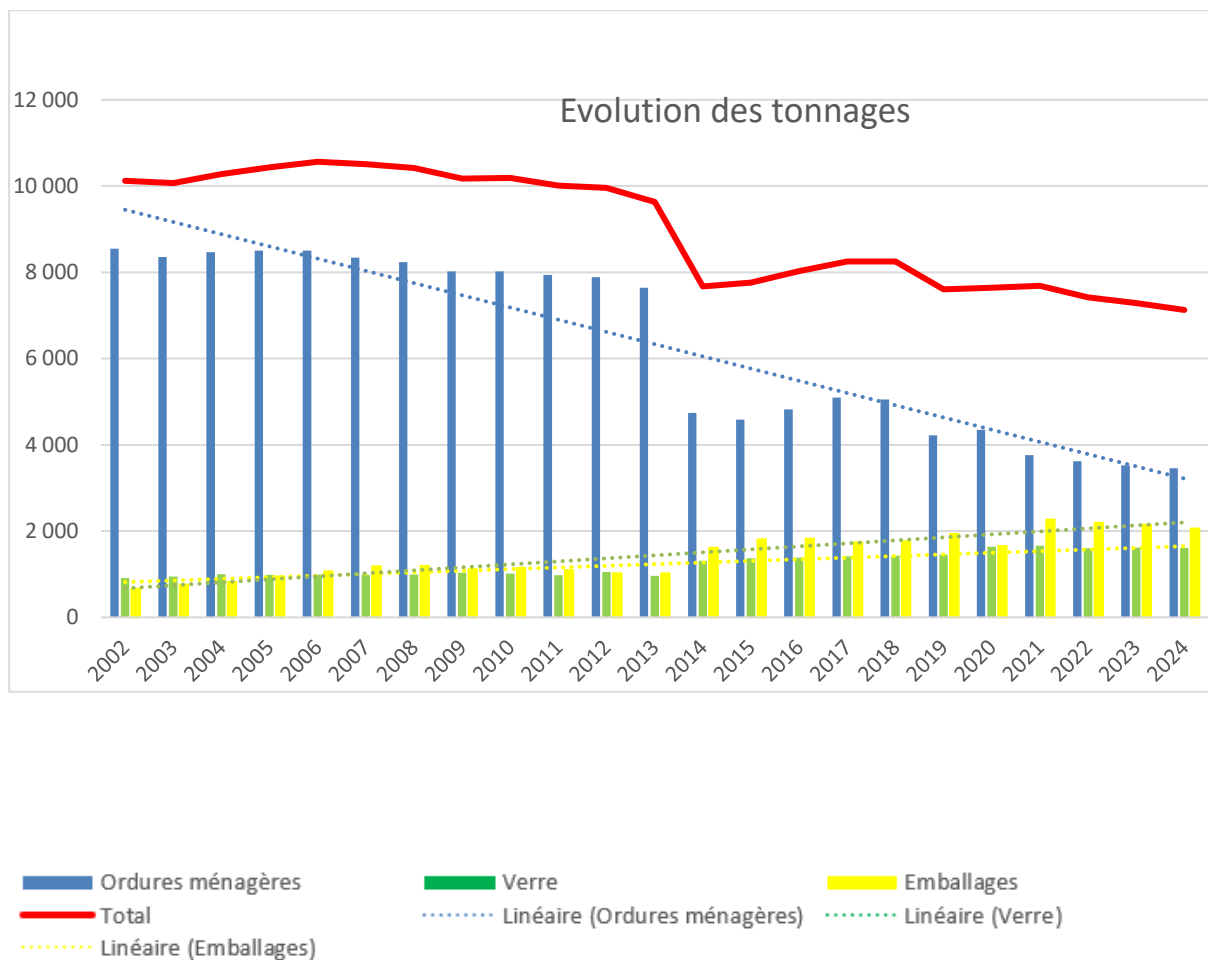
La population prise pour référence est la population DGF soit 28 251 habitants pour la CLCL.

Nos performances de collecte sont en majorité supérieures à celles de nos voisins. A noter toutefois que notre taux de refus est le plus élevé.

Ratio CLCL Kg/hab	Ratio moyen de la Bretagne 2023 en kg/hab (source OEB)	Ecart
123	178	44.70 %

f- Bilan de la collecte des ordures ménagères et assimilées

Evolution des tonnages

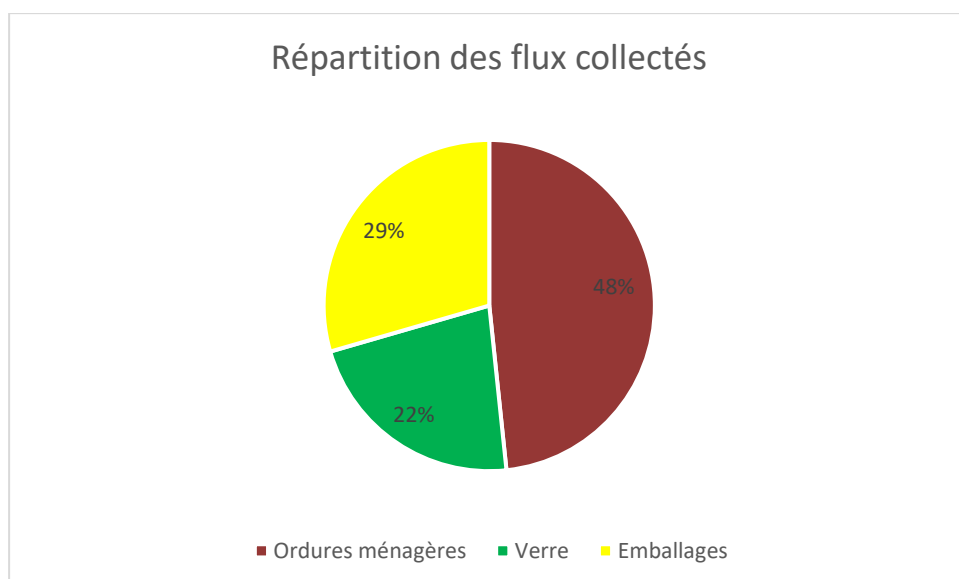


Le tonnage collecté depuis 2021 est assez constant. Nous constatons une stagnation.

Répartition des flux des produits de la collecte sélective

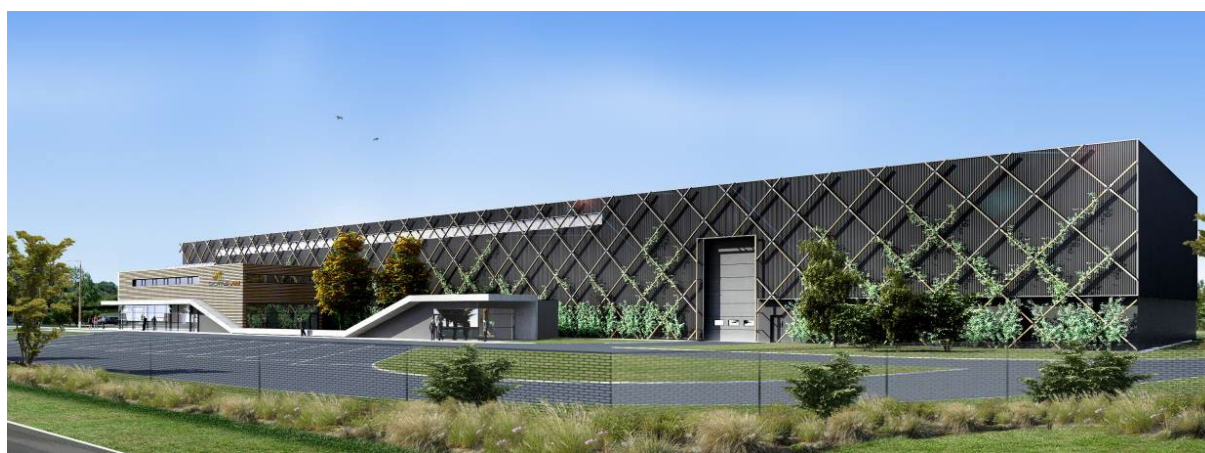
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	4 222	4 346	3 760	3 621	3 523	3458
Verre	1 449	1 641	1 659	1 601	1 616	1606
Emballages	1 938	1 653	2 267	2 195	2 149	2063
Total	7 609	7 640	7 686	7 418	7 288	7127
Taux de recyclables	45%	43%	51%	51%	52%	51%

En 2024 pour un total de 7 127 tonnes d'ordures ménagères et de déchets recyclables de collectées, 51 % étaient des déchets recyclables (verre + emballages) et 49 % étaient des d'ordures ménagères.



g- Le tri et le recyclage

Le centre de tri :



Depuis novembre 2013, les emballages secs sont livrés à Triglaz à Plouédern pour y être triés. Ce tri est le préalable à l'expédition des matériaux vers les usines de recyclage. Le centre de tri Triglaz est géré par Sotraval-SPL.

La prestation de SOTRAVAL-SPL inclut la gestion des entrants, des sortants et de la production.

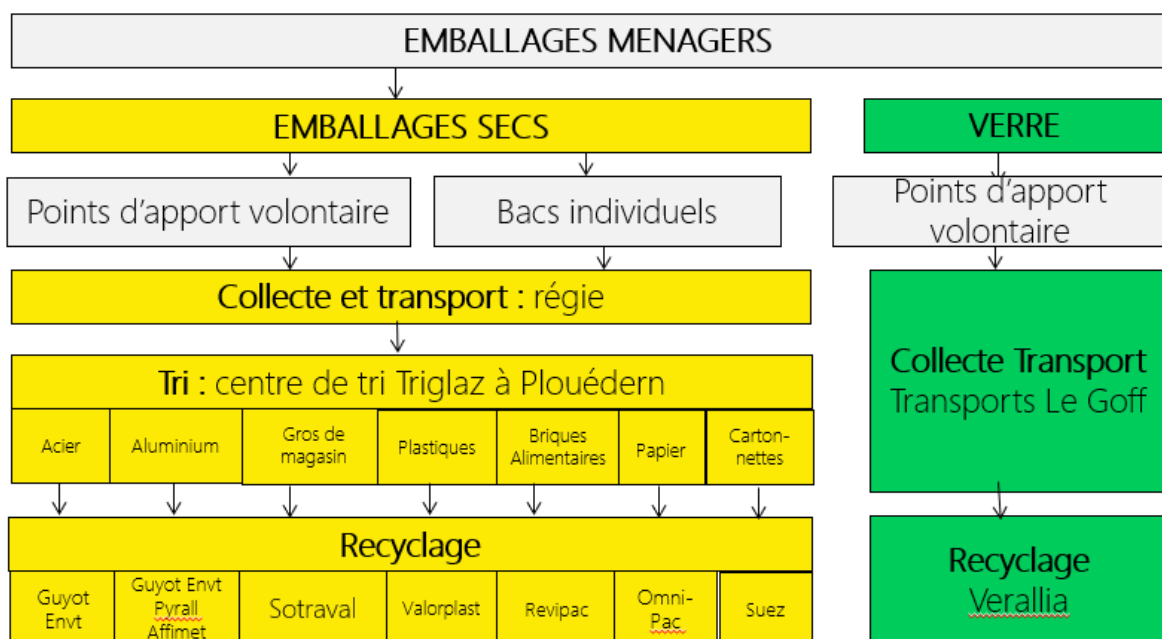
Sotraval-SPL :

- Organise la réception et la caractérisation des entrants, c'est-à-dire effectue la répartition théorique des matériaux à valoriser dans chaque flux et pour chaque collectivité.
- Programme l'ensemble des enlèvements et enregistre les départs pour chaque matériau et chaque collectivité.

La qualité du tri effectué est dictée par les PTM (Prescriptions Techniques Minimales) déterminées par chaque repreneur de matériaux et qui fixent ainsi les différents critères pour chaque matériau tels la teneur en indésirables, en eau et conditionnement (poids et taille).

Pour la période du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2024, la répartition des tonnes triées est la suivante :

A fin décembre	2020	2021	2022	2023	2024
Brest Métropole	8 960	11 610	11 250	10 935	11 117
Morlaix communauté	2 801	3 631	3 492	3 550	3 666
Communauté de communes du Pays d'Iroise	2 366	3 225	3 081	2 959	3 014
Communauté de communes du Pays des Abers	1 459	1 887	1 817	1 737	2 644
Communauté Lesneven Côte des Légendes	1 653	2 266	2 195	2149	2182
Haut Léon Communauté	1 525	2 125	2 093	2 153	2 261
Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas	2 315	3 080	3 000	2 924	2 970
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	1 139t	1 777	1 822	1 891	1 939
Communauté de Communes de Crozon Aulne Maritime	827	2 084	2 013	1 985	1 966
TOTAL	23 044	31 685	30 763	30 333	31 760



	Tonnages recyclés Données CITEO				
	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/24
Cartons déchèterie	234	209	244	155	-37%
Verre	1 692	1 601	1 616	1 606	-1%
Papier journaux magazines	579	616	482	496	3%
Emballages ménagers recyclables en petit carton	346	378	409	412	1%
Plastiques	183	205	223	214	-4%
Briques alimentaires	30	40	31	40	29%
Acier	82	85	81	84	3%
Aluminium (rigide et souple)	19	24	18	25	38%
Gros de Magasin	296	230	234	252	8%
Flux développement	55	73	82	97	19%
TOTAL	3 517	3 461	3 420	3 381	-1%

Il y a une différence de tonnages entre matériaux collectés et matériaux recyclés en raison de la présence d'un taux important de « refus » de tri.

Le centre de tri a également un stock de matériaux en fin d'année en attente de livraison aux des repreneurs.

3.3 Les déchèteries

Les déchèteries sont soumises à un contrôle d'accès.

La carte permettant d'ouvrir la barrière d'entrée des déchèteries est la même que celle qui permet l'ouverture des colonnes à ordures ménagères.

Les usagers collectés en collecte en porte à porte pour les ordures ménagères détiennent également cette carte.



La mise en place de la barrière permet de réserver l'accès uniquement aux usagers de notre territoire ou aux professionnels conventionnés.



a- L'organisation

La communauté gère en régie 2 déchèteries :

- A Lesneven 15 rue Auguste Renoir - zone d'activités de Gouerven
- A Plounéour-Brignogan-Plages – zone d'activités de Lanveur

Elles sont ouvertes du lundi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45.

Le gardiennage est assuré par deux agents à Lesneven et un agent à Plounéour-Brignogan-Plages.

Chaque premier jeudi du mois elles ferment à 11h00 au lieu de 12h00.

- 1 caisson « petits encombrants incinérables »: déchets de dimensions inférieures à 0,5 m (volume maxi : 125 L) vitres, double vitrage, miroirs, plastiques, polystyrène, tissus, cartons souillés.
 - 1 caisson « gros encombrants »: déchets de dimensions supérieures à 0,5 m (volume maxi : 125 L) vitres, double vitrage, miroirs, placoplâtre, plastiques, polystyrène, tissus, cartons souillés.
 - 1 caisson « gravats / inertes »: vaisselle, porcelaine, cristal, grès, faïence (évier, cuvette), pierre, gravillons, sable, ciment, briques, coquilles vides.
 - 1 caisson « cartons »: toutes sortes de cartons déposés à plat.
 - 1 caisson « métaux »: petite ferraille, tôles de bardage,
 - 1 caisson « bois »: le bois d'emballage (palettes, caisses, cagettes), les portes, volets et fenêtres (huisseries sans verre), les charpentes, chevrons, poutres et clôtures, les contreplaqués, les panneaux de particules de fibres propres, les chutes diverses, menuiseries, bois massif, agglomérés, mélaminés.
- 1 caisson DEE

1 caisson D3E « gros électroménager hors froids » (uniquement à Lesneven) : lave-vaisselle, cuisinière, machine à laver, chauffe-eau...

1 conteneur « huiles usagées » : seules les huiles de vidange moteur des particuliers sont acceptées.

- 1 conteneur « huiles alimentaires » : seules les huiles de fritures des particuliers sont acceptées.
- 2 armoires « DDS » : Déchets Diffus Spécifiques des ménages : peintures, vernis, colles, acides, solvants, produits phytosanitaires domestiques (engrais, désherbants), batteries, cartouches d'imprimante vides, piles usagées.
- 2 conteneurs maritimes « DEEE » : les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : le gros électroménager (réfrigérateur, congélateur, four à micro-ondes, machine à laver, radiateur électrique), les petits appareils (radio, unité centrale d'ordinateur, imprimante, téléphone, perceuse, robot ménager, fer à repasser, rasoir électrique, ...), les écrans et moniteurs (écran de télévision, d'ordinateur, cathodique ou plat, ordinateur portable,...), les jouets, équipements de loisirs et de sport (console de jeux, jouet télécommandé, montre, ...), les lampes usagées.

- **1 caisson DEA (déchets d'éléments d'ameublement)** : tous les meubles quel que soit leur matériau (bois, métallique, plastique), leur provenance (maison, jardin, garage), ou leur état (entier, démonté, en état d'usage ou non) :
 - Sièges, canapés, fauteuils
 - Matelas, sommiers, cadres de lit
 - Meubles vidés de leur contenu
 - Meubles de cuisine et salle de bain (sans les vasques, éviers, robinetterie)
 - Les parties de meubles
- **La « REP ASL » : Articles de Sports et de Loisirs de plein air** : matériels de camping, raquettes, ballons, accessoires du vélo, palmes, masques, tubas....
- **La « REP ABJ » : Articles de Bricolage et Jouets** : peluche, jeux de société, jeux de plage, marteau, tournevis, clé, scie, arrosoir, brouette, bac à fleurs...

Type de déchets	Prestataire ou transporteur	REP	Type de traitement et destination / acheminement
Petits encombrants incinérables	Transport : Recycleurs Bretons Traitement : Sotraval		Incinération
Gros encombrants	Guyot environnement		Recyclage ou incinération
Gravats	Guyot environnement		Valorisation matière, enfouissement CSDU III
Ferrailles	Guyot environnement		Recyclage
Batteries	Guyot environnement		Recyclage
Bois	Recycleurs Bretons		Valorisation matière, panneaux de particules, bois énergie
Cartons (déchèterie)	Recycleurs Bretons		Recyclage
DEA	Véolia	Ecomaison	Recyclage/ valorisation énergétique/ élimination
DDS (REP)	Chimirec	Eco-DDS	Regroupement, broyage et incinération avec récupération d'énergie
DDS	SARP		Regroupement, broyage et incinération avec récupération d'énergie
Huile de vidange			Recyclage
Huiles alimentaires	Valoleique		Valorisation matière
Néons, lampes LED	SODICOM	Recylum	Recyclage
Piles en mélange	Ludovic Le Gall	Corépile	Recyclage

DEEE	Véolia/Envie	Ecosystem	Recyclage
Articles de Sports et de loisirs (ASL)	Tribord	Ecologic	Recyclage
Articles de Bricolage / Jouets (ABJ)	Les Recycleurs Bretons	Ecomaison	Recyclage

- La REP PMCB : Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment : début de la mise en place de la REP en octobre 2024 pour les gravats et la ferraille.
Le déploiement se poursuivra en 2025.

b- Les filières de collecte et de traitement

Les filières de collecte et de traitement des déchets sont les suivantes :

c- Les quantités collectées

Désignation		Quantités Totales					Variation 2023/ 2024
		2020	2021	2022	2023	2024	
Batteries (T)		7	4	5	6	8	23%
Bois (T)		678	911	902	913	1 117	22%
Déchets banals (T)	Encombrants	1133	678	747	606	780	29%
	Incinérables		656	555	575	727	26%
Gravats (T)		942	1370	1295	1 269	1 310	3%
Huiles (L)		8 900	11 000	11 400	12 200	14 400	18%
Huiles alimentaires (L)		2 330	2 940	2 954	3 136	1 166	-63%
Platinage (T)		314	397	337	339	402	19%
DMS (T)	REP	27	33	32	33	40	22%
	Hors REP	12	10	11	10	16	55%
Piles usagées (T)		2	3	5	3	4	21%
DEEE (T)		220	272	256	260	292	12%
DEA		625	717	569	743	851	14%
ASL (T)		-	-	-	10	13	41%
ABJ (T)					10	11	18%
Cartouche d'impression (T)		0.39	0.52	0.38	0.33	0.48	47%

Les tonnages de cartons collectés sont pris en compte au niveau de la collecte sélective.

3.4 Les aires de déchets verts

La communauté de communes met à disposition des usagers, deux plates-formes pour le dépôt de déchets verts.

En parallèle, elle met en œuvre plusieurs actions pour réduire les apports de déchets dans les aires de déchets.

Ces sites sont sous contrôle d'accès.

Ces aires se situent à :

- **Lesneven** : au lieu-dit « Gouerven » à proximité de la déchèterie
- **Plounéour-Brignogan-Plages** : au lieu-dit « Lanveur » à proximité de la déchèterie



L'entrée de l'aire de Lanveur de Plounéour-Brignogan-Plages est commune à celle de la déchèterie.

Seuls les dépôts de tontes de pelouse, de tailles de haies et de branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm, y sont autorisés.

Ces déchets verts sont broyés sur place par la société Théaud puis distribués par ses soins à différents repreneurs.

À la suite d'une inspection de la DREAL, et afin de répondre aux obligations réglementaires, la surface de stockage d'entreposage des déchets verts sur la plateforme de Lesneven a été réduite, en 2023, de 20 mètres sur la longueur.

Cela a pour conséquences, une augmentation des interventions de poussage et de broyage afin de permettre un accès optimal à la plateforme pour les usagers.

a- Les tonnages collectés

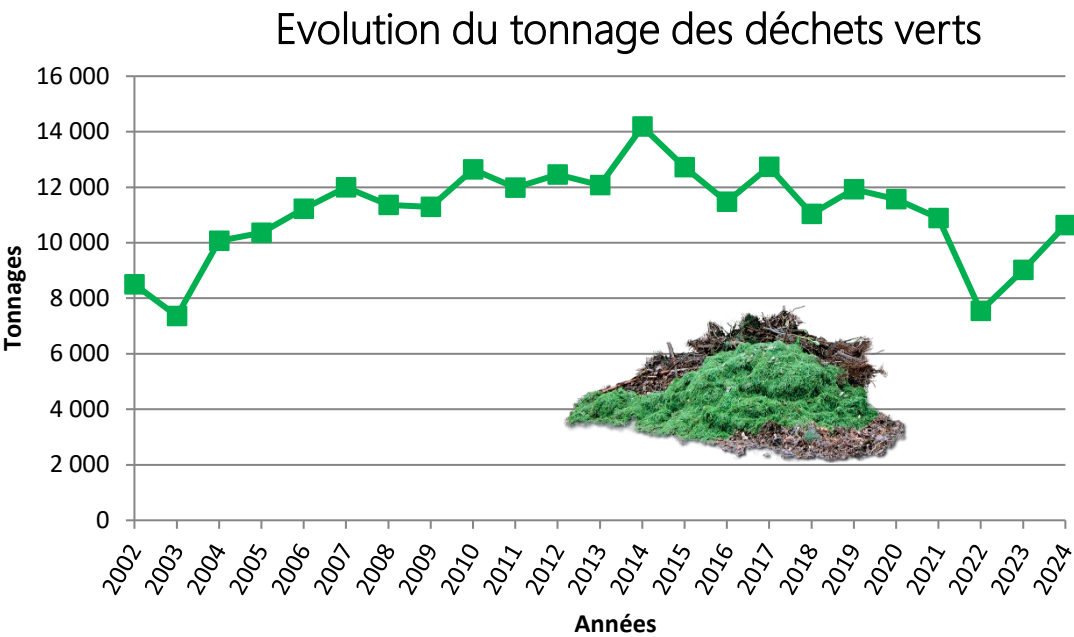
		Quantités			
		2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Plate-forme de Lesneven		3 783	4 921	5 399	10%
Plate-forme de Plounéour-Brignogan Plages		3 763	4 098	5 238	28%
TOTAL		7 546	9 019	10 637	18%

Il y a eu une forte baisse du tonnage en 2022 probablement lié aux conditions climatiques.

Les tonnages collectés en 2023 ont augmenté sans pour autant atteindre celui de 2021 qui étaient au total de 10 885 tonnes.

L'augmentation du tonnage de 2024 peut s'expliquer par l'impact de la tempête Ciaran.

b- Evolutions des tonnages collectés



Ratio CLCL Kg/hab	Ratio moyen de la Bretagne 2023 en kg/hab (source OEB)	Ecart
-------------------	--	-------

373	155	140 %
-----	-----	-------

3.5 Le Broyeur à végétaux

a. Prêt du broyeur aux communes

Pour réduire la quantité de déchets verts déposée par les communes sur les aires de déchets verts en favorisant le réemploi du broyat sur place, le broyeur à végétaux communautaire est à la disposition des agents de la CLCL et des communes depuis le 1er décembre 2022.

En 2024, le broyeur a été réservé 24 fois par les communes. Cela correspond à 54 jours.

On en déduit une optimisation de l'utilisation du broyeur par les communes, moins de réservation pour autant de jours et d'heures de broyage que l'année passée.

Le coût d'entretien annuel du broyeur est de 396.30 € HT, fait par SOFIMAT à Ploudaniel.

Le coût de changement des couteaux lorsqu'ils sont trop endommagés pour être affûtés est de 265.20 € HT.

b. Opération « BROYAGE »

La CLCL a organisé 5 séances de broyage de branches sur ses aires de déchets verts avec mise à disposition du broyat directement à l'usager sur un espace dédié.

Cette opération était embryonnaire en 2023 et s'est renforcée en 2024.

c. Opération « sapin malin »

L'opération de broyage de sapins de Noël a été reconduite en 2024. 7 communes sur un total de 14 ont participé à l'opération et 620 sapins ont été broyés soit, 40 sapins de plus qu'en 2023.

Le broyat a ensuite été mis à la disposition des usagers ou utilisés par les services techniques des communes.

Cette opération s'inscrit dans la politique de prévention et de réduction des déchets menées depuis quelques années par le service Déchets de la CLCL.



3.6 Le compostage

a. L'étude Biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, en application de la loi AGECL, les EPCI ont pour obligation de proposer aux usagers les moyens nécessaires pour effectuer le tri de leurs biodéchets.

L'orientation technique réglementaire retenue pour la CLCL est la généralisation de la gestion de proximité. En d'autres termes, il s'agit de promouvoir le compostage individuel et partagé.

En juillet 2024, La CLCL a lancé une étude, menée par le bureau d'études AJBD, afin d'organiser le déploiement du compostage et de répondre aux questions suivantes :

- nombre et lieux d'implantation des dispositifs partagés
- comment redynamiser le compostage individuel
- quelles solutions pour les professionnels
- comment communiquer
- sur quelle échelle de temps
- à quels coûts.

L'étude comprenait 3 phases :

Phase 1 : Diagnostic, état des lieux analyse du territoire et du service déchets

- Identification du gisement de biodéchets alimentaires auprès des ménages et des professionnels ;
- Identification des prestataires de collecte privés et des exutoires de traitement des biodéchets existants et en projet sur le territoire et à proximité ;
- Identification des points forts et des points de vigilance au regard d'une généralisation de dispositifs de tri à la source des biodéchets ;
- Propositions de scénarios de mise en place de dispositifs de tri à la source des biodéchets

Phase 2 : Proposition de scénarios de tri à la source

- Etude des impacts techniques, organisationnels, réglementaires et économiques de chacun des scénarios ;
- Comparaison des scénarios

Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu - Plan d'actions, analyse approfondie des impacts du scénario retenu

- Définition d'un planning de mise en œuvre du scénario retenu
- Définition d'indicateurs de suivis (performances techniques, qualité du service, comportement des usagers)

Les élus ont retenu le scénario le plus ambitieux décrit ci-après.

Le calendrier prévisionnel du déploiement est fixé à 3 ans : 2025, 2026 et 2027.

Durant cette période, il est prévu de distribuer 1 500 composteurs individuels et de créer 51 sites de compostage partagé.

Concernant les professionnels, plus de 280 ont été identifiés comme producteurs de biodéchets alimentaires. Ces non-ménages seront contactés entre 2025 et 2026 afin de leur proposer une solution adaptée à leur production et leur contrainte.

Deux solutions seront travaillées avec eux à savoir :

- le compostage autonome en établissement
- la collecte des biodéchets via un groupement de commandes.

Sans développer plus qu'aujourd'hui les solutions de tri à la source des biodéchets, le coût du service augmentera malgré la réduction des tonnages d'OMR (Ordures Ménagères résiduelles) collectées. En effet, selon le résultat de l'étude, une augmentation du coût du service de 5.2 €/Hab est à prévoir liée notamment à l'inflation, à la hausse des coûts de traitement et de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) .

Le scénario retenu par les élus, scénario très ambitieux, permettra une baisse globale sur les coûts de transport/traitement des OMR de l'ordre de 8 % selon les hypothèses prises en compte. En effet, l'augmentation du coût de traitement des OMR est compensée par la sortie d'une part importante de biodéchets des OMR.

Le déploiement renforcé des dispositifs individuels et partagés de compostage permettra de détourner près de 17 kg/hab./an des OMR, auxquels s'ajouteront les 6 kg/hab./an détournés via l'accompagnement de professionnels du territoire.

En 2030, le ratio d'OMR est estimé à 104 kg/hab./an, soit 640 tonnes d'OMR en moins par rapport aux tonnages 2023.

Le traitement des déchets verts déposés sur les plateformes dédiées est également une charge non négligeable pour la collectivité, avec un coût unitaire à la tonne de 29 €/HT/tonne en 2023, soit près de 270 k €/HT sur l'année liés au traitement des déchets verts.

Avec l'hypothèse prise précédemment d'une réduction de 15% des tonnages déchets verts en 2028, les économies de traitement sont d'environ 40 000 €HT. La réduction des déchets verts est donc un véritable enjeu.

Le scénario retenu permettra d'atteindre les meilleures performances, avec le ratio OMR le plus bas et par conséquent le scénario permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre du service de gestion des déchets de la CLCL.

En effet, les biodéchets seront valorisés sur place plutôt que d'être collectés puis incinérés. En termes de coûts, le « coût aidé » est réduit par rapport à l'organisation actuelle. En effet, le nombre important de sites partagés implique la participation des agents communautaires et communaux pour leur gestion. Les coûts de cette participation seront compensés en partie par les économies sur le traitement des OMR.

Ce scénario, très ambitieux, demande une bonne collaboration et une bonne coordination et entre la CLCL et les mairies dans la détermination de l'implantation des sites de compostages partagés, le nombre de sites réellement mis en place puis ensuite leur suivi et gestion.

L'implication des communes est essentielle dans la réussite de ce scénario.

b. Le compostage individuel

Afin de diminuer les tonnages de déchets, la communauté de communes met à disposition de la population, contre une participation financière, **des composteurs individuels**.

Deux modèles sont proposés (cf. photo ci-dessous) :

- Le modèle de 345 litres contre une participation de 16.00€
- Le modèle de 800 litres contre une participation de 31.00€



Modèle 345 Litres

Modèle 830 Litres

L'objectif est de réduire le tonnage d'ordures ménagères à incinérer, en valorisant la partie fermentescible qui représente en moyenne 30% du volume des ordures.

Le compostage individuel permet de recycler, chez soi, certains déchets organiques et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

Les déchets pouvant être jetés dans le composteur sont :

- Les déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas (sauf les os et le gras), marc de café avec filtre, thé, infusettes, coquilles d'œufs, essuie-tout, serviettes en papier ...
- Les déchets de jardin : feuilles mortes, déchets du potager, tontes de gazon, tailles de haies broyées), fleurs fanées, mauvaises herbes, fumier d'animaux, sciures de bois, copeaux de bois non traités, paille, foin...

Depuis 2004 et jusqu'à la fin de l'année 2024, 6 232 conventions ont été faites avec des usagers de la CLCL pour la mise à disposition de composteur(s).

347 conventions ont été signées en 2024 : soit la mise à disposition de 307 composteurs de 345 L et 55 composteurs de 830 L.

Si nous nous référençons au nombre de composteurs distribués, nous pouvons estimer que 36 % de la population sont équipés en composteur (suivant base de calcul ADEME). Toutefois, ce pourcentage ne tient pas compte des foyers effectuant du compostage en tas ou ayant acquis un composteur auprès de fournisseurs autre que la CLCL. Le taux d'équipement est donc certainement supérieur.

La distribution de composteurs s'effectue essentiellement lors de permanences organisées à l'hôtel communautaire et dans les mairies. Ces permanences de distribution sont un temps privilégié pour des conseils du maître composteur sur les bonnes techniques d'un compostage facile sans nuisance. Sont également délivrés des dépliants ADEME sur le compostage et le jardinage malin pour la réutilisation des déchets de jardin chez soi.

En 2024, en plus de se rapprocher au plus près des habitants pour la distribution de composteurs, nous avons choisi de renforcer les informations sur le compostage auprès de tout public afin de rendre cette pratique accessible au plus grand nombre. Pour atteindre cet objectif, nous avons proposé 10 ateliers de compostage, un café compost et participé à 2 événements publics.

L'objectif de ces actions est de promouvoir le compostage et d'encourager les usagers à adopter des pratiques plus durables.

c. Le compostage collectif

En 2024, la CLCL a lancé une nouvelle action relative au compostage collectif en lien avec l'étude biodéchets.

Ainsi, sans attendre les conclusions de l'étude, la CLCL a démarré, en étroite collaboration avec les communes, l'installation de 10 sites de compostage partagé :

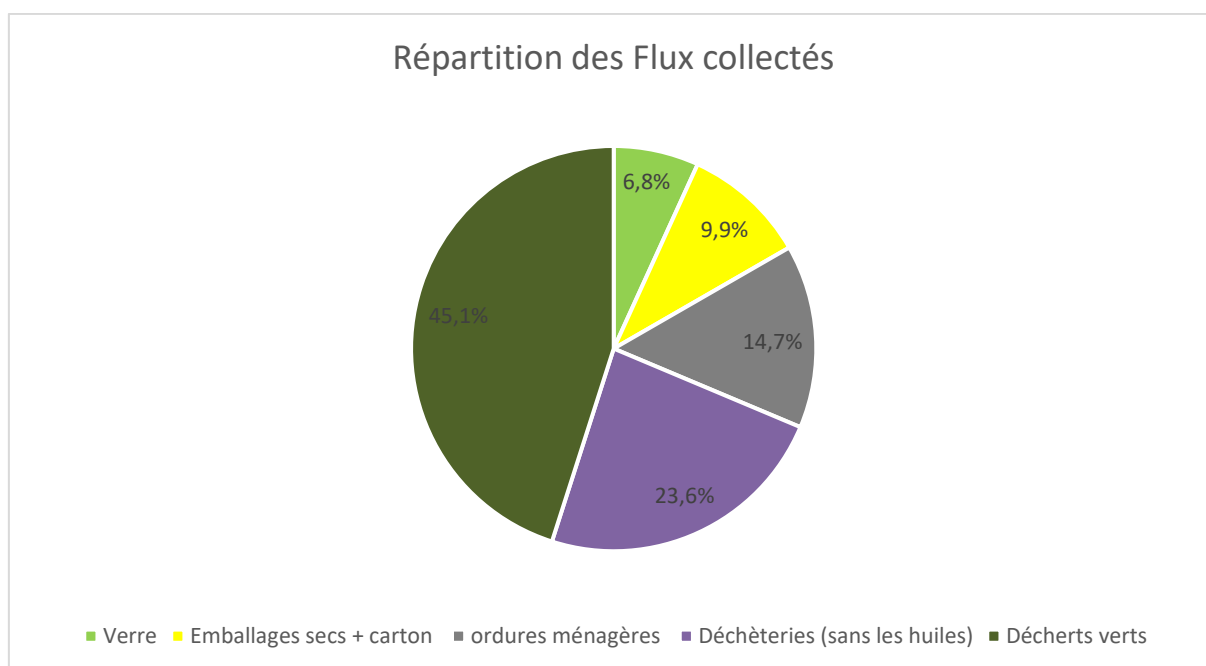
- 3 sites autonomes gérés par la commune ou association
 - o Kernouës
 - o Saint Frégant
 - o Trégarantec
- 4 sites en gestion collaborative
 - o Plounéour-Trez
 - o Brignogan
 - o Le Folgoët (2 sites)
- 3 sites gérés par la CLCL
 - o Lesneven Cité Mathieu Donnard
 - o Lesneven Parcou
 - o Lesneven Déchetterie



Le maître composteur de la CLCL est chargé du suivi des sites et est disponible pour chaque commune.

Le but du compostage est de réduire les déchets mis en incinération et permet de rendre à la terre les biodéchets, pour un sol vivant, structuré et en meilleure santé.

3.7 Bilan global des déchets collectés



Les déchets verts représentent le tonnage le plus important des déchets collectés.

3.8 Les professionnels

a. L'organisation

Le service de collecte assure l'élimination des déchets « assimilés » qui peuvent être collectés par nos bennes sans sujétion technique particulière. Il s'agit des déchets provenant des services municipaux (marchés, écoles, mairies et services techniques), des commerces, entreprises artisanales, des bureaux...

Ces déchets sont collectés selon le même principe que les déchets des ménages, en porte à porte, avec des contenants de même nature et simultanément aux tournées de collecte des déchets des ménages ou via les colonnes des points d'apport volontaire.

Les tonnages collectés sont intégrés dans ceux des tournées des ménages.

Deux types de services pour la collecte des déchets des professionnels du territoire sont proposés aux professionnels :

- o **Le service global** comprend la mise à disposition d'un ou plusieurs conteneur(s) ou bac(s) individuel(s) et d'une ou plusieurs carte(s). En choisissant ce service, les professionnels ont accès à :
- o la collecte porte à porte des ordures ménagères (bacs «gris » de 120 L, 240 L, 360 L, 770 L et 1100 L) et des emballages secs (bacs « jaunes » de 240 L, 360 L et 770 L). Dans certains cas, des colonnes aériennes pour la collecte des emballages secs et/ou du verre peuvent être mises en place chez les professionnels
- o la collecte en apport volontaire.

Ce service comprend également l'accès à la déchèterie et aux aires de déchets verts.

- o **Le service réduit** : les professionnels qui optent pour ce service ont uniquement accès à la déchèterie et aux aires de déchets verts.

Les professionnels qui souhaitent adhérer à l'un des services sont soumis à la signature d'une convention, qui contractualise le partenariat entre les deux parties.

Selon leurs besoins, les bacs pour les ordures ménagères peuvent être uniquement collectés entre 1 et 2 fois toutes les semaines.

Les bacs pour les emballages secs sont collectés tous les quinze jours en même temps que ceux des particuliers.

Les professionnels doivent donc adapter le nombre de bacs pour tenir entre 2 tournées de collecte.

b. L'évolution d'adhésion au service

	Professionnels (591 adhérents) au 31/12/2024		
	Adhésion au service	Modification de service	Fin d'adhésion au service
2021	46	0	12
2022	61	12	21
2023	43	6	29
2024	28	1	31
Variation 2023/2024	-34,9%	-83,3%	6,9%

3.9 La réduction des déchets : une priorité durable pour notre territoire

a. Levier de réduction des déchets : la redevance incitative

Depuis 2014, la population utilise les nouveaux équipements mais les nombreux ajustements techniques ont entraîné un retard dans la mise en place de la facturation incitative. Cette facturation est effective depuis le 01/01/2019.

Cette redevance incitative répond à trois objectifs :

- Un objectif d'équité : les usagers sont facturés en fonction de leur production de déchets. Cela permet de récompenser les efforts de tri.
- Un objectif financier : une diminution du tonnage des ordures ménagères et une augmentation du tonnage des déchets recyclables permettent une maîtrise des coûts de traitement, de transport et des taxes.
- Un objectif environnemental : la réduction des déchets à la source et l'augmentation du recyclage favorisent la préservation des ressources naturelles.

b. Animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Notre ambassadrice de tri a pour fonction de développer des d'actions autour du tri sélectif afin d'en améliorer la qualité et de réduire en général la quantité de déchets produits.

Elle intervient essentiellement auprès du grand public (permanence à l'accueil du service déchets à l'hôtel communautaire, interventions auprès d'associations, organisation d'événements grand public autour de la réduction des déchets, visites du centre de tri...). Elle assure également le suivi qualitatif du tri sélectif (caractérisations au centre de tri, suivis de tournée...).

Animations scolaires

Pour les écoles primaires, les animations étaient proposées aux classes de CM2 et aux classes de doubles ou triple niveau CE2-CM1-CM2 (intervention d'une demi-journée). Les classes des autres niveaux, ayant pour projet pédagogique la prévention des déchets et de l'environnement, ont bénéficié à leur demande, de ces animations. Au total, 23 animations ont concerné les écoles primaires.

De plus, des animations ont été proposées dans les collèges. Ainsi, 4 animations se sont tenues à la MFR de Ploudaniel et au collège St François Notre Dame.

Les thèmes des animations proposées sont :

- Prévention des déchets, pourquoi et comment trier, réduire ses déchets.
- Prévention gaspillage alimentaire
- Initiation au compostage, les petites bêtes du compost, le compostage à l'école.

COMMUNE	Etablissement Scolaire	Nombre d'animations
PLOUDANIEL	Saint Anne	3
	MFR	2
	Jean Monnet	3
LESNEVEN	Jacques Prévert	6
	L'Argoat	2
	Collège Saint François	2
PLOUNEOUR BRIGNOGAN PLAGES	Jean Guillou	1
GUISSENY	Saint Jeanne d'Arc	1
SAINT MEEN	Saint Joseph	1
LE FOLGOET	Paul Gauguin	3
GOULVEN	Vieux Poirier	2
PLOUIDER	Notre Dame de la sagesse	1
TOTAL		27

Visite du centre de tri Triglaz à Plouédern

6 visites scolaires et 11 visites adultes ont été organisées dont 2 en nocturne lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

On note une stabilité des visites scolaires par rapport à 2023 et une augmentation de celles destinées à tout public.

Actions liées au taux de refus dans les bacs jaunes individuels

Lors des tournées de collecte, les agents vérifient le contenu du bac jaune. Si des erreurs de tri sont constatées, ils ne collectent pas le bac et ferment le couvercle avec un adhésif expliquant le refus de collecte du bac. Après avoir été informé, l'ambassadrice du tri prend contact avec les usagers concernés.

Cette vérification du contenu du bac est toutefois superficielle et ne permet pas de contrôler tout le contenu du bac. C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser des tournées spécifiques afin de contrôler intégralement le contenu des bacs.

Les indésirables trouvés dans les bacs sont mis en sacs et laissés sur le couvercle avec un dépliant explicatif avec les coordonnées de l'ambassadrice du tri pour toute question.



Les bacs trop « sales » sont refusés à la collecte, Un scotch est apposé sur le bac et un flyer explicatif est laissé sur le bac et/ou dans la boîte aux lettres avec les coordonnées de l'ambassadrice du tri pour toute question.

Les erreurs de tri et les refus de collecte demeurent constants par rapport à 2023, leur fréquence varie au cours de l'année, avec une hausse constatée durant la période estivale. Les refus de collecte concernent les restes alimentaires ou les couches usagées. Les erreurs de tri récurrentes, sont les essuie-mains jetables, de petits objets plastiques ou du textile. Il est essentiel de sensibiliser le public à ces enjeux pour améliorer le tri et réduire les refus de collecte.

La SERD

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne. Elle est coordonnée en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Son objectif est de promouvoir des actions concrètes pour :

- Réduire la quantité de déchets générée ;
- Encourager des pratiques de consommation responsable.

La SERD est organisée chaque année, lors de la dernière semaine de novembre. Elle rassemble et mobilise une multitude d'acteurs : collectivités, entreprises, établissements scolaires, associations et particuliers.

Pour les participants, c'est une occasion unique de découvrir et partager des solutions efficaces pour réduire et mieux gérer les déchets.

Du 16 au 24 novembre 2024, huit événements ont été mis en place et animés :

- « **Ça coûte pas un radis, 2eme édition** », Il s'agit d'une zone de gratuité, pour déposer ce dont on a plus besoin et faire le bonheur de quelqu'un. On peut donner sans prendre et prendre sans donner. Seule condition : que ça tienne dans une voiture et que ce soit « portable ». Objets décos, vaisselle, petit meuble, vêtements, jouets, livres, plantes, bricolage etc... Cet événement est très apprécié et attendu du public.

Bilan de cette seconde édition :

- 150 personnes ont déposé un ou plusieurs « objets »
- 332 personnes sont reparties avec un ou plusieurs « objets »
- 1 104 kg de dons
- 675 kg d'objets divers ont retrouvé une seconde vie
- Beaucoup de « vieux livres » sont restés, ce qui explique le volume. Ils ont été confiés à la médiathèque pour être donnés à une association
- Les jouets, vêtements, objets en bon état ont été déposés à la recyclerie Legend'air

- Les jouets, vêtements, et objets non utilisables ont été déposés en déchèterie dans les filières de recyclage ou revalorisation.

Afin d'accroître la visibilité de l'événement, la communication autour de l'événement. L'affichage serait à optimiser. Il est toutefois important de gérer efficacement le bon déroulement l'événement en maîtrisant le nombre de personnes présentes et la quantité d'objets donnés.

- **Atelier participatif de cuisine durable**

- 3 Ateliers cuisine participatifs de 12 personnes, produits de la mer, promouvoir et découvrir des recettes saines et durables. Produits locaux, comment choisir ces poissons en privilégiant une pêche vertueuse et durable. Comment utiliser les algues en cuisine, production locale.

Ces ateliers ont satisfait les participants et ont permis d'évoquer également la prévention des déchets, les consignes de tri et le compostage.

- **Les couches lavables**

- Atelier en Visio pour découvrir les couches lavables. Cet atelier a permis à une famille de franchir le pas pour utiliser les couches lavables.

- **Visites du centre de tri TRIGLAZ de Plouédern**

- 1 visite en nocturne de 18h00 à 20 h00 de 40 adultes
- 1 visite familiale de 14h00 à 16h00 le mercredi après-midi de 40 adultes et enfants.

- **1 Ciné débat film : tout est possible »**

- Exprimer en image les bienfaits de la gestion de proximité des biodéchets, et l'importance de l'équilibre du sol, au travers le développement d'une ferme écoresponsable et une vie en harmonie avec la nature. La transformation d'une terre épuisée, asséchée en terre nourricière et pleine de biodiversité. Une vision plus traditionnelle de la vie, fondée sur ce que la terre peut donner, quelle que soit sa forme.

Cette séance a accueilli une quarantaine de personnes qui ont pour une bonne moitié participé activement au débat. L'affiche choisie par le cinéma pour la promotion de l'événement n'était pas celle d'origine et ne reflétait pas le l'esprit du film. Elle n'était pas suffisamment attrayante pour le public, ce qui a pu limiter l'intérêt et la participation à l'événement.

- **1 Café discut' « partager ses astuces « zéro déchets »**

- 7 personnes sont venues chercher des astuces et partager les leurs. Un moment enrichissant pour les participants malgré leur faible nombre. Il serait intéressant de tester d'autres créneaux ou lieux, et de coupler avec un atelier participatif.
- **1 Permanence itinérante de distribution de composteurs**
 Cette action a consisté en la livraison de composteurs et à son installation à domicile auprès de personnes en difficultés.
 5 personnes ont choisi de bénéficier de ce service, dont une avec montage et explications.
- **Atelier « les clés du compostage »** apprendre les bonnes pratiques, les astuces pour un compostage facile sans nuisance, dans un moment convivial.
 - 12 personnes ont participé à cet atelier, des novices pour découvrir le compostage et des convertis pour en apprendre plus et partager leur expérience. Une partie théorique en salle avec support vidéo et une partie pratique autour du composteur de l'hôtel communautaire.

3.10 Le G4DEC



Les communautés de communes du Pays des Abers, d'Iroise, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes ont œuvré pour la création d'un service intercommunautaire d'économie circulaire : le G4DEC, Groupement des 4 communautés de communes pour la gestion des Déchets et de l'Économie Circulaire. L'année 2024 a marqué la réflexion sur la pérennisation de la démarche. En parallèle, au cours de l'année, de nombreux projets ont été réalisés.

Depuis avril 2019, une équipe composée de trois ETP, basée à la Communauté de communes du Pays des Abers intervient auprès des entreprises et des collectivités de l'ensemble du territoire. Ce service mutualisé entre 4 ECPI a pour objectif de réduire les déchets à la source et d'impulser une dynamique d'économie circulaire entre les différents acteurs du territoire. Les entreprises et communes du territoire sont accompagnées, individuellement et collectivement depuis juin 2019.

Des actions collectives :

- Plusieurs cycles d'ateliers ont été mis en place avec en moyenne une trentaine de participants à chaque session. Les professionnels ont été accompagnés sur les sujets de la collecte, du tourisme et des ressources végétales. Un forum d'apporteurs de solutions

a été organisé, permettant aux professionnels du territoire de trouver des solutions de valorisation de leurs déchets.

- La valorisation des poches à huîtres, initiée par les Huîtres Le Cha (Landéda) en 2023 voit enfin une issue favorable. Les poches sont envoyées à l'ESAT de Ploudalmézeau pour être préparées (nettoyage et découpe) avant d'être utilisées comme protection de jeunes pousses d'arbres par le syndicat du bassin de l'Elorn.
- Une opération expérimentale d'intégration de matériaux issus du réemploi dans la construction de la nouvelle salle de sport de Lesneven est en cours depuis début 2024. Les élus ont souhaité développer un équipement plus respectueux de l'environnement à plusieurs titres, dont la gestion des ressources. Des sanitaires, du carrelage et autres cloisons intérieures issus de la déconstruction seront donc installés par les entreprises titulaires du marché.

Des temps forts :

- La 4ème Brocante Verte et des matériaux s'est tenue à Landerneau. 22 entreprises ont participé à cette quatrième édition. Les bénéfices de l'opération ont été répartis entre les recycleries du territoire. L'opération a permis de valoriser près de 350 m3 de matériaux.
- La 3ème édition des défis de l'économie circulaire, co-organisé avec les Dirigeants Responsables. 7 défis avec 7 thématiques différentes, près de 60 personnes réunies au centre de voile de Landéda, pour trouver des solutions ensemble à des problématiques individuelles. Mobilité, gestion durable des chantiers, création d'activité et de filière, valorisation de déchets spécifiques, sont autant de sujets qui ont été traités.

Un dispositif dédié aux EHPAD :

- Fort du succès du dispositif "Plaisir à la cantine" à destination des cantines scolaires, le G4DEC a piloté le dispositif « Nourrir ses plaisirs » à destination des EHPAD. 9 établissements (920 résidents concernés) ont bénéficié de 7 formations. Les cuisiniers des EHPAD ont notamment travaillé sur la lutte contre la dénutrition, l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est un dispositif financé par la DRAAF et l'ARS Bretagne.

Et aussi :

- La réalisation de 2 diagnostics "Gaspillage alimentaire" pour des EHPAD et des écoles.
- Un forum des élus a été organisé à Plabennec pour échanger sur les thématiques de l'économie circulaire avec notamment des retours d'expériences. Peu d'élus se sont mobilisés.

L'ensemble des actions menées et en cours est consultable sur le site : <https://www.g4dec.bzh/> et Facebook.

4. Les indicateurs financiers

4.1 Le financement du service

Le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré par :

- La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères RIEOM,
- La vente de produits recyclables,
- Des subventions diverses.

a- Les tarifs de la RIEOM

La redevance incitative est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

Elle est composée :

- d'une part fixe forfaitaire intégrant les coûts fixes du service et nombre fixe minimum de levées de bacs ou d'ouverture de tambours
- d'une partie variable s'il y a dépassement du nombre fixe de levées de bacs ou d'ouverture de tambours

La tarification des particuliers :

PARTICULIERS (bénéficiaires des services de collecte/traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie)		PART FIXE			PART VARIABLE	
		Coût fixe	Coût des ouvertures de colonnes ou levées de bac incluses	Total	Coût de la levée de bac supplémentaire	Coût de l'ouverture de colonnes supplémentaire
Résidence Principale (1)	Foyer "personne seule avec carte" - ouverture de colonne (60 L) (4)	137 €	18 ouvertures x 1,25 € = 22,50 €	159,50 €		1,25 €
	Foyer "personne seule avec bac de 120 L" - levée du bac (4)		9 levées x 2,5 € = 22,50 €	159,50 €	2,50 €	1,25 €
	Foyer "personne seule avec bac de 240 L" - levée du bac (4)		5 levées x 5 € = 22,50 €	159,50 €	5,00 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec carte" - ouverture de colonne (60 L) (4)		24 ouvertures x 1,25 € = 30 €	167,00 €		1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 120 L" - levée du bac (4)		12 levées x 2,5 € = 30 €	167,00 €	2,50 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 240 L" - levée du bac (4)		6 levées x 5 € = 30 €	167,00 €	5,00 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 360 L" - levée du bac (4)		4 levées x 7,5 € = 30 €	167,00 €	7,50 €	1,25 €
Résidence Secondaire	Avec carte - ouverture de colonne (60 L)	137 €	24 ouvertures x 1,25 € = 30 €	167,00 €		1,25 €
	Avec bac de 120 L - levée du bac		12 levées x 2,5 € = 30 €	167,00 €	2,50 €	1,25 €
	Avec bac de 240 L - levée du bac		6 levées x 5 € = 30 €	167,00 €	5,00 €	1,25 €
	Avec bac de 360 L - levée du bac		4 levées x 7,5 € = 30 €	162,00 €	7,50 €	1,25 €
Terrains privés	Camping sur terrain privé avec mobile home, chalet ou cabanon à caractère d'habitation temporaire (2) avec carte - ouverture de colonne (60 L)	91 €	18 ouvertures x 1,25 € = 22,50 €	113,50 €		1,25 €
	Camping sur terrain privé avec tente, caravane (3) avec carte - ouverture de colonne (60 L)	46 €	12 ouvertures x 1,25 € = 15 €	61,00 €		1,25 €

(1) Pour les catégories "Foyer " et "résidence secondaire", la facturation est semestrielle. Pour les foyers possédant plusieurs cartes, le nombre forfaitaire d'utilisation est appliqué à l'ensemble des cartes et pas pour chacune d'entre elles.

(2) Pour la catégorie « camping sur terrain privé avec mobile home, chalet et cabanon à caractère d'habitation temporaire »: la facture annuelle est établie dès que la présence de l'un de ces équipements est constatée sur le terrain. La facture est établie même si l'occupant ne possède pas de carte.

(3) Pour la catégorie « camping sur terrain privé avec tente caravane »: les occupants présentant un justificatif de résidence principale sur le territoire de la CLCL sont exonérés de la redevance. Toute présence constatée durant l'un des mois de la saison estivale est due pour la saison entière. La facture annuelle est établie par installation de camping, même si l'occupant ne possède pas de carte.

(4) Sur présentation d'un justificatif médical, le nombre de levées incluses au forfait est doublé (exemple pour une personne seule avec carte, la personne bénéficiera de 36 levées incluses au forfait et non 18)

La tarification des professionnels :

PROFESSIONNELS CONVENTIONNES	PART FIXE			PART VARIABLE	
	Coût fixe	Coût des ouvertures de colonnes ou levées de bac incluses	Total	Coût de la levée supplémentaire	Coût de l'ouverture de colonnes supplémentaire
Service global = services de collecte/traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie					
Professionnels avec carte - ouverture de colonne (60 L)	137 €	26 levées x 1,25 € = 32,5 €	169,50 €		1,25 €
Professionnels avec bac de 120 L - levées du bac		26 levées x 2,5 € = 65 €	202,00 €	2,50 €	1,25 €
Professionnels avec bac de 240 L - levées du bac		26 levées x 5 € = 130 €	267,00 €	5,00 €	1,25 €
Professionnels avec bac de 360 L - levées du bac		26 levées x 7,50 € = 195 €	332,00 €	7,50 €	1,25 €
Professionnels avec conteneur de 770 L - levées du conteneur		26 levées x 16 € = 416 €	553,00 €	16,00 €	1,25 €
Professionnels avec conteneur de 1100 L - levées du conteneur		26 levées x 23 € = 598 €	735,00 €	23,00 €	1,25 €
Service réduit = service de déchèterie et aires de stockage des déchets verts uniquement					
Droit d'accès	72,50 €				

Si un professionnel dispose de plusieurs bacs, le coût fixe ne lui est facturé qu'une seule fois ; en revanche, les 26 levées sont systématiquement appliquées pour chaque bac.

Pour les professionnels qui disposent de plusieurs cartes, les 26 utilisations ne sont facturées qu'une fois et peuvent être réparties entre les différentes cartes.

PROFESSIONNELS CONVENTIONNES	2024			
	PART VARIABLE			
	Tarif au 100 L	Tarif au m3	L'unité de 0 à 20 litres	Forfait déchets verts
Prix des dépôts de déchets en déchèterie				
Dépôt de bois	3,00 €	30,00 €		
Dépôt de gravats	3,50 €	35,00 €		
Dépôt encombrant	7,70 €	7700 €		
Dépôt incinérables	5,50 €	55,00 €		
Dépôt de déchets de faible densité type plastique, films, sacs et bâches (hors bâches agricoles)	1,00 €	10,00 €		
Dépôt de Déchets Diffus Spécifiques (=DDS)		870,00 €	18,00 €	
Dépôt annuel de déchets verts inférieur ou égal à 200 m3				920,00 €
Dépôt annuel de déchets verts supérieur à 200 m3 et inférieur à 500 m3				1 950,00 €
Dépôt annuel de déchets verts supérieur à 500 m3 - le m3 supplémentaire		8,00 €		
Apport ponctuel de déchets verts		8,00 €		

b- L'évolution des tarifs des particuliers

Tarif « Personne seule »		
Année	Montant de la part fixe	Variation par rapport à l'année précédente
2015	116,00 €	
2016	116,00 €	0,00%
2017	116,00 €	0,00%
2018	108,00 €	-6,90%
2019	108,00 €	0,00%
2020	120,00 €	11,11%
2021	143,00 €	19,17%
2022	154,50 €	8,04%
2023	154,50 €	0,00%
2024	159,50 €	3,24%
EVOLUTION 2024 /2015	43,50 €	37,50%

Tarif « 2 personnes et plus »		
Année	Montant de la part fixe	Variation par rapport à l'année précédente
2015	156,00 €	
2016	156,00 €	0,00%
2017	156,00 €	0,00%
2018	114,00 €	-26,92%
2019	114,00 €	0,00%
2020	126,00 €	10,53%
2021	150,00 €	19,05%
2022	162,00 €	8,00%
2023	162,00 €	0,00%
2024	167,00 €	3,09%
EVOLUTION 2024/2015	11,00 €	7,05%

Depuis 2015, les tarifs ont augmenté :

- de 43.50 € pour les personnes seules
- de 11 € pour les foyers « 2 personnes et plus »

La plus grosse augmentation concerne les personnes seules. En effet, en 2015 il existait une forte disparité du montant de la redevance entre les 2 types de foyer. Le service rendu étant le même quel soit le type foyer, une disparité de tarifs ne se justifiait pas.

La part fixe de la redevance intègre les coûts fixes du service ; ils sont les mêmes quel que soit le foyer collecté.

5. Le mode de règlement de la RIEOM

Pour les résidences principales, il existe deux catégories de facturation :

- Les personnes seules
- Les foyers de deux personnes et plus

La facturation est semestrielle et en 2024, les usagers ont été facturés ainsi :

- Pour le premier semestre 2024, la facture comprenait la moitié de la part fixe (selon les tarifs de 2024) à laquelle s'ajoutait la part variable du deuxième semestre 2023.
- Pour le second semestre 2024, la facture comprenait l'autre moitié de la part fixe à laquelle s'ajoutait la part variable du premier semestre 2024.

Pour bénéficier du tarif « personne seule », le particulier doit signaler sa situation par une déclaration sur l'honneur. La situation est prise en compte à la date de la déclaration.

Dans le cas d'une arrivée ou d'un départ, le montant de la facture est proratisé selon la date du changement de situation.

En ce qui concerne les résidences secondaires, les professionnels et les campings aménagés, la facturation est également semestrielle.

La facturation pour les terrains privés est annuelle.

La facturation des campings sur terrains privés se fait selon les résultats des contrôles effectués par un agent communautaire durant les mois de juillet et août.

Les personnes facturées sont :

- Les propriétaires de terrains sur lesquels la présence d'un mobil home, d'un chalet ou d'un cabanon aménagé a été constatée
- Les propriétaires de terrains sur lesquels la présence d'une tente ou d'une caravane occupée par des personnes extérieures au territoire a été constatée.

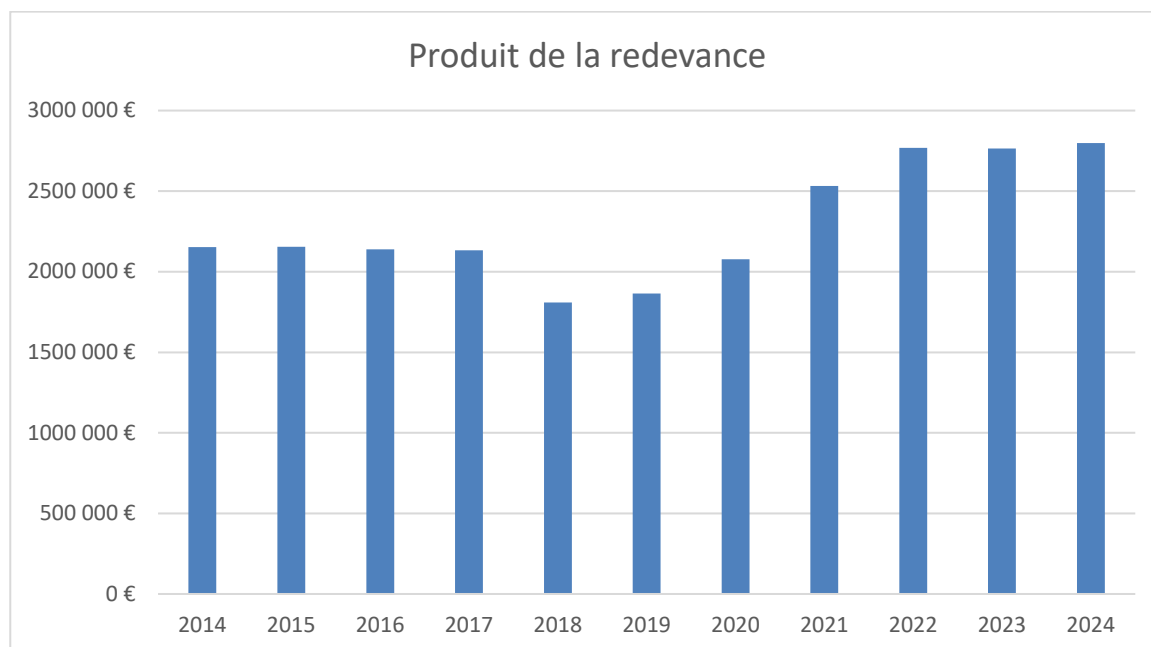
Depuis juin 2023, il est possible de mettre en place un paiement mensuel par prélèvement. La demande est à faire auprès du service avant :

- le 1^{er} juin pour une mise en place du prélèvement au 1^{er} juillet suivant
- le 1^{er} novembre pour une mise en place du prélèvement au 1^{er} janvier suivant

La mise en place du prélèvement mensuel n'est pas possible en cours de semestre.

6. Produit total de la redevance hors facturation des campings sur terrains privés (hors dégrèvements, situation au 16 juin 2025)

Résidences Principales + Résidences Secondaires	Professionnels	Administrations	TOTAL
2 557 446,25 €	238 873,71 €	1 157,62 €	2 797 477,58 €



Evolution du produit de la redevance depuis 2014.

7. Montant de la facturation de la redevance des campings sur terrains privés

Usagers	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Propriétaires de terrains privés	26 903 €	25 824 €	30 009 €	34 839 €	34 907€	34 700 €

7.1 Montant annuel des dépenses et des recettes par service (selon le compte administratif 2024)

a- La station de transfert des ordures ménagères

	Tonnage	Dépenses (TTC)		Totalité
		Traitement	Transport	
Ordures ménagères	3 458	376 053	55 469	431 523

A noter que le coût des prestations réalisées en régie telle que les collectes n'est pas pris en compte dans les dépenses ayant pour conséquence de sous-estimer les dépenses de fonctionnement.

8. La déchèterie

Catégories		Quantités	Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
			Transport et traitement	Autres	Ventes	Autres (Eco organismes)
Batteries (T)		8			5 572 €	
Bois (T)		1117	131 083 €			
Déchets banals (T)	Encombrants	780	244 228 €			
	Incinérables	727	155 769 €			
Gravats (T)		1310	35 248 €			
Huiles (L)		14400	0 €		713 €	
Huiles alimentaires (L)		1166				500 €
Platinage (T)		402			10 593 €	
DMS (T)	REP	40				2 257 €
	Hors REP	16	20 070 €			
Piles usagées (T)		4				260 €
ASL (T)		292				(en 2025)
ABJ (T)		851				20 993 €
DEA (T)		13				
DEEE (T)		11				19 150 €
Totaux (T) (sans les huiles)		5 569	586 398 €	0 €	16 879 €	43 160 €
Résultats 2024			586 398 €		60 039 €	
Soit coût d'exploitation (TTC)				526 360 €		

Ce tableau ne tient pas compte de la facturation des dépôts de déchets aux professionnels
A noter que le coût des prestations réalisées en régie n'est pas pris en compte dans les dépenses ayant par conséquence de sous-estimer les dépenses de fonctionnement.

9. Les plates-formes de déchets verts

Tonnages par site		Cumul tonnages	Coûts broyage TTC
Lesneven	Plounéour Brignogan Plages		

Déchets verts	5 399	5 238	10 637	335 742 €
---------------	-------	-------	--------	-----------

Un contrôle d'accès est en place à l'entrée des sites. Cela a permis de supprimer les dépôts sauvages sur les sites et d'améliorer la qualité du produit.

10. Le tri sélectif

Catégories	Quantités collectées (tonnes)	Dépenses € TTC (Selon le CA 2024)			Recettes € TTC (Selon le CA 2024)	
		Collecte	Transport	Tri	Vente	Citéo
Verre	1 606	58 637 €			41 505 €	776 373 €
Emballages secs	2 063	Régie	Régie	495 406 €	149 329 €	
Carton déchèterie	269		28 065 €		17 600 €	
Résultats 2024		582 108 €			984 807 €	
Soit bilan (TTC)						402 700 €

A noter que le coût des prestations réalisées en régie n'est pas pris en compte dans les dépenses ayant pour conséquence de sous-estimer les dépenses de fonctionnement.

10.1 Montant annuel comptable des dépenses et des recettes du service déchets

a- L'investissement

Chapitre		Réalisations 2023	Prévisions 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	% réalisat° 2024/2023
Dépenses d'investissement		259 457,05 €	2 487 356 €	829 350,17 €	629 682,00 €	58,66%
16	Emprunts et dettes assimilées	99 849,76 €	99 950 €	99 949,63 €		0,00%
165	Dépôts et cautionnements (retour composteurs)	105,00 €	1 000 €	90,00 €		9,00%
20	Immobilisations incorporelles (insertion annonces)		10 000 €	108,00 €		1,08%
21	Immobilisations corporelles	90 315,01 €	1 104 908 €	617 792,54 €	283 694,40 €	81,59%
23	Immos en cours (constructions et trvx voirie & réseaux divers)	39 821,28 €	540 000 €			0,00%
458101	Décharge du Vellinic		635 632 €	80 544,00 €	345 987,60 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement		50 000 €			0,00%
040	Subv. d'équipement transférées au compte de résultat	29 366,00 €	30 866 €	30 866,00 €		100,00%
041	Opération patrimoniales		15 000 €			0,00%
Recettes d'investissement		1 583 629,47 €	2 487 356,00 €	1 958 475,10 €	112 560,00 €	78,74%
001	Excédent reporté	1 126 647,54 €	1 324 172 €	1 324 172,42 €		
10	Dotations fonds divers réserves - FC-TVA	16 228,51 €	6 897,58 €	82 215,73 €		1191,95%
13	Subventions d'équipement	6 000,00 €				
165	Dépôts et cautionnements reçus (composteurs)	5 075,00 €	1 000 €	6 255,00 €		625,50%
458101	Décharge du Vellinic		635 632 €	55 440,00 €	112 560,00 €	26,43%
040	Amortissements	429 678,42 €	504 654,00 €	490 391,95 €		97,17%
041	Opération patrimoniales		15 000,00 €			
RESULTAT DE L'EXERCICE		197 524,88 €		- 195 047,49 €	- 517 122,00 €	
EXCEDENT DE FINANCEMENT		1 324 172,42 €		1 129 124,93 €	- 517 122,00 €	

11. L'exploitation

Chapitre		Réalisations 2023	Prévisions 2024	Réalisations 2024	% réalisat° /prévisions	% réalisat° 2024/2023
Dépenses d'exploitation		3 618 937,34 €	4 214 834 €	4 025 754,58 €	95,51%	11,24%
011	Charges à caractère général (eau, matériels, outillages, fournitures administratives, maintenance, téléphone, ...)	114 184,15 €	188 850,00 €	153 761,27 €	81,42%	34,66%
6066	Carburants	137 435,07 €	140 000 €	126 284,01 €	90,20%	-8,11%
611	Sous-traitance générale	1 832 658,52 €	2 060 500 €	2 089 048,54 €	101,39%	13,99%
61551	Entretien matériel roulant	115 791,84 €	130 000 €	99 282,09 €	76,37%	-14,26%
6281	Concours divers (cotisations SYMEED + économie circulaire)	7 006,95 €	10 230 €	9 288,47 €	90,80%	32,56%
6287	Divers frais remboursés au budget principal	76 080,21 €	88 200 €	66 678,03 €	75,60%	-12,36%
012	Charges de personnel et frais assimilés	859 082,07 €	956 250 €	945 167,30 €	98,84%	10,02%
65 & 67	Autres charges de gestion courante (Non-valeur - créances éteintes) et charges exceptionnelles (titres annulés exerc. antérieurs) = annulation de redevances	46 366,27 €	77 000 €	45 297,74 €	58,83%	-2,30%
66	Intérêts de la dette	653,84 €	556 €	555,18 €	99,85%	-15,09%
68	Dotations aux amortis. Dépréciations		15 000 €		0,00%	
022	Dépenses imprévues		43 594 €		0,00%	
042	Dotations aux amortis. et provisions	429 678,42 €	504 654 €	490 391,95 €	97,17%	14,13%
Recettes d'exploitation		4 248 769,89 €	4 214 834 €	4 639 209,20 €	110,07%	9,19%
002	Résultat de fonctionnement reporté	540 049,28 €	629 468 €	629 467,95 €	100,00%	16,56%
703	Vente de produits résiduels	165 384,45 €	120 000 €	225 572,96 €	187,98%	36,39%
706	Prestations de services (redevances OM)	2 839 027,91 €	2 898 000 €	2 904 440,13 €	100,22%	2,30%
7083	Locations diverses (frais d'accès au service)	27 587,00 €	25 000 €	26 750,00 €	107,00%	-3,03%
7087-88	Autres produits d'activités annexes (badges)	9 707,95 €	8 000 €	18 740,00 €	234,25%	93,04%
74	Subvention d'exploitation (Citéo - Ocad3E -	571 767,00 €	503 000 €	751 471,36 €	149,40%	31,43%
75	Autres produits (FC-TVA)	635,19 €	500 €	3 989,46 €	797,89%	528,07%
77	Produits exceptionnels	65 245,11 €		47 911,34 €		-26,57%
78	Reprise sur amort., dépréciations					
042	Quote-part subv. transférable au compte de résultat	29 366,00 €	30 866 €	30 866,00 €	100,00%	5,11%
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (hors report excédent n-1)		89 783,27 €		- 16 013,33 €		-117,84%
EXCEDENT D'EXPLOITATION		629 832,55 €		613 454,62 €		-2,60%

11.1 Rémunérations annuelles des principales prestations de service réalisées par des entreprises sous contrat (suivant le compte administratif 2024)

ENTREPRISES	PRESTATIONS REALISEES	2023 (selon le CA)	2024 (selon le CA)	Variation 2023/2024
Le Goff Transports	Collecte du verre	57 799 €	58 637 €	1%
Guyot environnement	Collecte et traitement des gravats	32 865 €	35 248 €	7%
	Transport et traitement des DIB	193 304 €	244 228 €	26%
Théaud	Broyage des déchets verts	276 894 €	335 742 €	21%
Sotraval	Traitement des ordures ménagères	407 739 €	376 053 €	-8%
	Part fixe du tri des emballages ménagers	153 261 €	156 732 €	2%
	Part variable du tri des emballages ménagers	193 155 €	183 454 €	-5%
	Traitement des refus	137 521 €	155 220 €	13%
	Traitement des incinérables	76 844 €	102 305 €	33%
VEOLIA	Transport des ordures ménagères	56 965 €	55 469 €	-3%
Les Recycleurs Bretons	Collecte et Traitement du bois	102 965 €	131 083 €	27%
	Transport et conditionnement du carton	22 458 €	28 065 €	25%
	Transport des incinérables	37 916 €	53 464 €	-
	Autres déchets	872,36 €		-100%
CHIMIREC	Collecte et traitement des DDS	819 €	0 €	-100%
SARP Ouest	Collecte et traitement des DDS	13 625 €	20 070 €	47 %
TOTAL DEPENSES		1 766 002 €	1 935 771 €	10%

11.2 Montant détaillé des principales aides reçues d'Eco-organismes agréés (suivant le compte administratif 2024)

ORGANISMES	RECETTES EN TTC	2023	2024	Variation 2023/2024
CITEO	Soutien à la valorisation des emballages et du papier	577 316 €	776 373 €	34,48%
ECOMAIISON	Soutien à la valorisation des DEA	10 222 €	20 993 €	105,38%
ECOSYSTEM	Soutien à la valorisation des DEEE	18 684 €	19 150 €	2,49%
CYCLEVIA	Soutien à la valorisation des huiles		500 €	-
ECOLOGIC	Soutien à la valorisation des ASL	800 €	en 2025	-
COREPILE	Soutien à la valorisation des piles		260 €	
ECODDS	Soutien à la valorisation des DDS	1 987 €	2 257 €	13,61%
TOTAL RECETTES		609 008 €	819 533 €	34,57%

La date des versements des aides par les Eco-organismes est variable d'une année à l'autre. Une même année, le service peut percevoir les aides de plusieurs années précédentes. Cette situation explique les variations importantes des montants d'une année à l'autre.

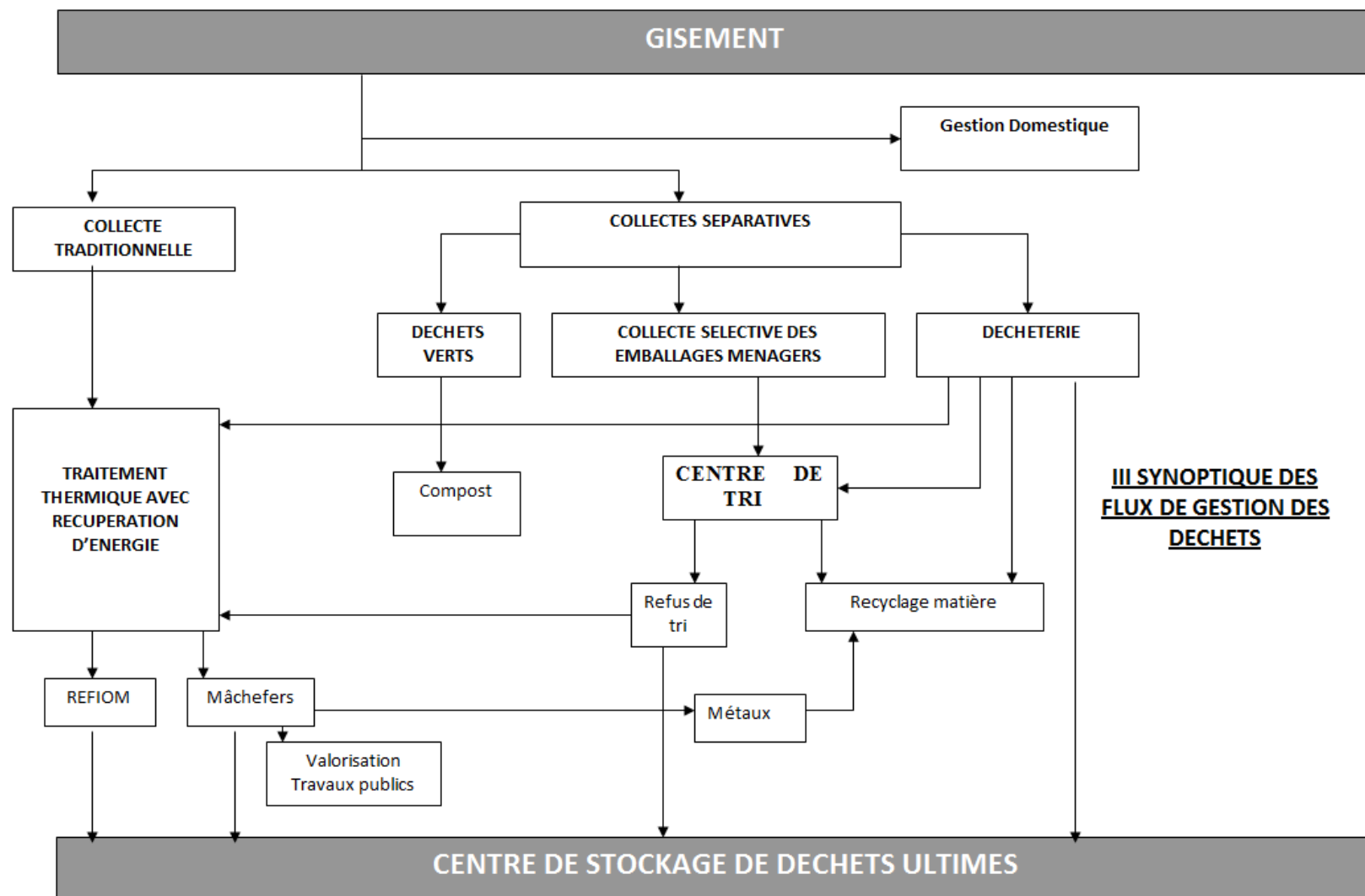
11.3 Montant détaillé des principales ventes de matériaux au titre de la valorisation (selon le compte administratif 2024)

ENTREPRISES	PRESTATIONS REALISEES	2023	2024	Variation 2023/2024
Alliance Recyclage	<i>Soutien au recyclage de l'aluminium (collecte sélective)</i>	1 706 €	2 666 €	56%
Pyral	<i>Achat de l'alu (collecte sélective)</i>	3 915 €	3 500 €	-11%
Valoleique	<i>Achat de huile alimentaire usagée</i>	63 €	713 €	1038%
Guyot environnement	<i>Achat de la ferraille (déchèterie)</i>	8 366 €	10 593 €	27%
	<i>Achat des batteries (déchèterie)</i>	2 615 €	5 572 €	113%
	<i>Achat de l'acier (collecte sélective)</i>	9 908 €	21 888 €	121%
Saint-Gobain Emballage/ Verralia	<i>Achat du verre (collecte sélective)</i>	37 994 €	41 505 €	9%
SUEZ	<i>Achat du papier (collecte sélective)</i>	- €	- €	-
	<i>Achat carton (collecte sélective)</i>		42 609 €	-
	<i>Achat de carton (déchèterie)</i>		17 600 €	-
	<i>Achat d'aluminium (collecte sélective)</i>		9 080 €	-
Omni-pac	<i>Achat du papier (collecte sélective)</i>	20 852 €	29 952 €	-
Valorplast	<i>Achat de plastique (collecte sélective)</i>	41 935 €	30 142 €	-28%
Revipac	<i>Achat du carton (collecte sélective)</i>	19 089 €	1 455 €	-92%
	<i>Achat du carton (déchèterie)</i>	18 875 €	- €	-100%
	<i>Achat du briques alimentaires (collecte sélective)</i>	464 €	460 €	-1%
Sotraval	<i>Achat de gros de magasin (collecte sélective)</i>	1 103 €	7 577 €	587%
TOTAL RECETTES		166 884 €	225 313 €	35%

La recette de la vente réalisée en fin d'année 2024 de certains matériaux apparaîtra dans le compte administratif de 2025.

Toutefois, la variation du cours de matériaux explique principalement l'augmentation des recettes pour 2024.

12. Synoptique des flux de gestion des déchets



**III SYNOPTIQUE DES
FLUX DE GESTION DES
DECHETS**

#ENTREZDANSLALÉGENDE



Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

12, boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh

clcl.bzh •    